

# AGRICULTURE, ALIMENTATION & TERRITOIRES

REPÈRES ET PRÉCONISATIONS POUR DES  
POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES LOCALES





Merci à tous les participants au cycle de rencontres « Politiques agricoles et alimentaires locales » pour leur contribution à ces réflexions et toutes nos excuses à ceux qui ne retrouveraient pas dans ce document leur témoignage ou leurs idées.

Merci au Pays de la Provence Verte et à la Commune de Correns, à la Commune de Mouans-Sartoux, au Pays gapençais et à la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'accueil du groupe de travail et le partage de leur expérience.

Merci à Serge BONNEFOY, Secrétaire technique de Terres en Villes, pour l'accompagnement de ces travaux.

Pour leur contribution à la préparation des rencontres et leur relecture, merci à  
Jean-Marc BERTRAND, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ;  
Serge BONNEFOY, Terres en Villes ; Laurence GERVAIS, ARDL PACA ;  
Aurore LEROUX, Anjuli RAMAYE et Sylvain THUREAU, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;  
Lionel MARTIN, Communauté d'agglomération du Pays d'Aix ;  
Claude NAPOLEONE, INRA Unité Ecodev ;  
Corinne PODLEJSKI et Isabelle SENDRAL, CETE Méditerranée ;  
Claude BALMELLE et Hélène PORTAL, DRAAF ;  
Gaëtan VALLEE, Alliance Provence.

### **3<sup>ème</sup> rencontre du cycle « Politiques agricoles et alimentaires locales », le 21 juin 2012 à Aubagne**



---

**Rédaction :** Mathilde HOUZE et Julia FREZEL, Animatrices du Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Photos :** CRIPT PACA ; Serge BONNEFOY

**Graphisme :** [lespouletsbyciclettes.org](http://lespouletsbyciclettes.org)

## PRÉFACE

Les échanges approfondis qui se sont déroulés entre les différents acteurs du territoire entre juin 2011 et juin 2012, grâce à la qualité du travail du Réseau rural régional et de son équipe d'animation, ont permis la réalisation de ce document au contenu si riche.

Celui-ci identifie bien l'importance du rôle que doivent jouer les territoires dans la politique agricole. Il faut en effet souligner que l'échelon communal est le niveau décisionnel sur la question centrale de la préservation du foncier agricole. Mais au-delà et peut-être aussi parce que cela, le niveau local est très important pour l'accompagnement de projets de développement. Cette dimension est de même bien traduite dans le document à travers la pluralité des initiatives qui y sont décrites et l'intérêt qu'elles ont suscité. De ce point de vue, ce document peut-être aussi une source d'inspiration fructueuse pour toutes les parties prenantes des politiques agricoles locales.

La politique agricole ne peut être cependant conduite uniquement au niveau local. Ses dimensions internationale, européenne, nationale ou régionale ne le permettent pas. De la même façon, l'agriculture ne peut s'envisager indépendamment d'autres thématiques comme l'aménagement, la santé publique, l'environnement...

Cette imbrication qui caractérise la politique agricole nécessite une information opérationnelle et réactive de tous ses acteurs pour assurer une mise en cohérence de toutes ses dimensions. L'apport du Réseau rural régional peut être très constructif dans cette perspective. Il peut faire connaître aux acteurs locaux les nombreux outils de la politique territoriale de l'Etat, de l'Europe et de la Région en faveur de l'agriculture et sensibiliser ces niveaux aux attentes de ces acteurs.

### **Patrice DE LAURENS**

Directeur adjoint  
Direction régionale de l'Agriculture,  
de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF)

L'agriculture joue un rôle important en Provence-Alpes-Côte d'Azur en termes d'emplois, de biodiversité, de paysages, d'alimentation, de culture ou encore de tourisme. Elle n'est donc pas la trace d'un monde passé mais participe pleinement à la préparation de l'avenir de notre région. Aujourd'hui l'activité agricole et les espaces dont elle a besoin pour se développer sont menacés par l'urbanisation et la déprise agricole. C'est pour lutter contre l'artificialisation des sols que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en œuvre une politique forte de soutien à l'agriculture, qu'il s'agisse des aides en faveur de la transmission des exploitations agricoles ou à leur conversion à une production biologique.

L'alimentation soulève également des enjeux sociaux et sanitaires : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, près d'une personne sur sept vit sous le seuil de pauvreté<sup>1</sup> et plus d'une sur dix souffre d'obésité<sup>2</sup> ; mais aussi culturels : le régime méditerranéen se perd malgré sa reconnaissance par l'UNESCO depuis 2010 comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Plus que jamais la Région-Provence-Alpes-Côte d'Azur est convaincue de la capacité des territoires, ruraux et urbains, à apporter une réponse à ces défis. C'est pourquoi, elle soutient la mise en œuvre par les Pays, les Parcs Naturels Régionaux et les intercommunalités d'une palette d'outils tels que la planification et la gestion foncière, le développement des circuits alimentaires de proximité ou encore l'appui à une alimentation de qualité dans la restauration scolaire des lycées.

La Région invite les territoires à poursuivre et développer leur engagement pour une agriculture diversifiée et durable et une alimentation de qualité accessible à tous.

Elle est très sensible aux résultats des travaux de ces journées organisées et animées par le Réseau rural régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et remercie l'ensemble des participants pour la qualité de leurs contributions.

### **Christine NIVOU**

Conseillère régionale déléguée aux territoires ruraux  
2ème Vice-Présidente de la Commission Agriculture,  
Forêt, Mer, Pêche  
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

<sup>1</sup> INSEE, 2006

<sup>2</sup> ORS Provence-Alpes-Côte d'Azur (Observatoire Régional de la Santé), 2009



## AVANT-PROPOS

*Agriculture, Alimentation & Territoires* porte le message du Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur d'une vision et d'une stratégie globales permettant de relever les enjeux agricoles et alimentaires sur et par les territoires.

Elaboré à partir des expériences et contributions d'une diversité d'acteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce document a pour ambition de constituer **un outil d'aide à la réflexion et à l'action**. Il s'adresse aux élus locaux, agents de développement et à leurs partenaires.

Les institutions départementales, régionales et nationales y trouveront également des préconisations visant à rendre plus efficaces les approches territoriales et à favoriser la complémentarité des politiques du local à l'Europe. Ce document interroge ainsi les collectivités publiques sur **leur reconnaissance et les moyens mis en œuvre pour accompagner ces démarches territoriales**.

Agriculture, Alimentation & Territoires a été rédigé à partir d'un cycle de trois rencontres régionales organisées entre juin 2011 et juin 2012 dans le cadre du groupe de travail « Articulation ville-campagne » du Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces rencontres ont reçu l'appui de l'association de Terres en Villes grâce au soutien du Réseau rural national.

Près de 200 élus et professionnels de chambres consulaires, de collectivités locales, de territoires de projets, d'agences d'urbanisme, d'associations ou encore de services de l'Etat ont contribué à ce travail. Vous retrouverez ici les idées, expériences et propositions issues de ces échanges. Celles-ci sont complétées par des apports d'autres travaux conduits dans le cadre du Réseau rural.

Afin d'illustrer la dimension territoriale des politiques agricoles et alimentaires, les exemples présentés dans ce document sont principalement des expériences intercommunales. Certains exemples ont toutefois été choisis parmi des projets portés par des communes, du fait de leur singularité et de leur reproductibilité dans une démarche intercommunale.

### Tout au long du document, vous trouverez :



des témoignages



des guides et outils « Pour aller plus loin... »



des repères pour le financement de vos actions



des éclairages et zoom spécifiques

& de nombreuses expériences.



Afin de faciliter la lecture, nous ne présentons ici que les idées essentielles des expériences et ressources disponibles. Les documents précédés du signe  sont accessibles dans leur intégralité par le lecteur.

### Pour les retrouver :

- cliquez sur le titre si vous consultez la version numérique,
- ou rendez-vous sur le site [www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr) (rubrique Réseau régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, onglet Ville-Campagne).

# SOMMAIRE

<b>POURQUOI UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE LOCALE ?</b> .....	6
<b>QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE LOCALE ?</b> .....	7
<b>DES CLES POUR REUSSIR UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE SUR SON TERRITOIRE</b> .....	10
<b>ORGANISER LE DIALOGUE</b> .....	10
1 - Identifier la diversité et la représentativité des acteurs concernés	
2 - Envisager des outils et modalités de participation adaptés aux différents acteurs	
3 - Confronter et conforter pour construire le partenariat	
<b>PRODUIRE UNE VISION GLOBALE ET D'AVENIR</b> .....	12
4 - Partager un diagnostic global sur le territoire	
5 - Imaginer le territoire dans 20-30 ans	
6 - Prévoir l'intégration de la politique agricole et alimentaire locale dans le projet du territoire	
<b>PRÉPARER L'ACTION</b> .....	17
7 - Accepter et favoriser un changement de pratiques et de fonctionnement dans les organisations	
8 - Proposer des actions concrètes dès le démarrage de la démarche	
9 - Etablir un programme d'action avec des engagements de chacune des parties	
<b>DES LEVIERS POUR PASSER À L'ACTION</b> .....	20
<b>LE FONCIER AGRICOLE, PRIORITÉ N°1 DES TERRITOIRES</b> .....	20
1 - Acter démocratiquement le caractère essentiel des terres agricoles	
2 - Connaître la situation foncière et mettre en œuvre une veille	
3 - Adopter une stratégie foncière globale	
4 - Doter les espaces agricoles d'une protection juridique adéquate	
<b>FAVORISER UNE DYNAMIQUE AGRICOLE GLOBALE</b> .....	29
5 - Favoriser l'installation en facilitant l'accès à des terres agricoles	
6 - Accompagner les agriculteurs du territoire par des dynamiques collectives	
7 - Accroître la valeur ajoutée des produits agricoles locaux	
<b>RÉPONDRE À L'ENJEU ALIMENTAIRE</b> .....	34
8 - Identifier les besoins alimentaires des habitants et les réponses du territoire	
9 - Permettre l'accessibilité par tous à des produits locaux	
10 - Soutenir une production adaptée à la consommation	
11 - Contribuer au renforcement de la qualité des produits	
<b>ÉTAT, RÉGIONS, DEPARTEMENTS : ACCÉLÉRATEURS DES POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES LOCALES ?</b> .....	46
<b>ÉTAT DES LIEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES TERRITORIALES</b> .....	46
<b>PISTES D'AMÉLIORATION PROPOSÉES PAR LE RÉSEAU RURAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</b> .....	48
Contacts utiles en Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	50
Glossaire.....	52



# POURQUOI UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE LOCALE ?

Dans un contexte général où l'agriculture est peu considérée comme une activité porteuse d'avenir, où les relations entre les agriculteurs et les élus locaux se limitent souvent au droit de l'urbanisme et où le partage de la rente foncière fait souvent consensus... pourquoi les collectivités locales et les citoyens s'intéresseraient-ils aux espaces et aux activités agricoles ? Cette interrogation se pose avec d'autant plus d'acuité que les politiques agricoles et alimentaires ont longtemps été considérées comme du ressort exclusif de l'Etat et de l'Union européenne.

Mais face aux crises agricoles et alimentaires, aux profondes mutations paysagères, à une préoccupation grandissante pour la biodiversité... des initiatives émergent sur les territoires. Depuis plusieurs années, **les Pays, Parcs naturels régionaux (PNR) et intercommunalités se posent en véritables acteurs du secteur agricole** aux côtés d'institutions aux politiques plus anciennes.

Cette approche territoriale de l'agriculture a montré **une réelle plus-value** pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires actuels :

## LE TERRITOIRE, ESPACE DE DIALOGUE ENTRE LES ACTEURS

L'agriculture sort peu à peu de la sphère exclusivement agricole. Des mouvements de citoyens se font jour avec des revendications sur le rôle de l'agriculture dans l'alimentation, le développement local, le paysage, la biodiversité... Dans ce contexte, un droit de regard des acteurs non-agricoles sur ces espaces et activités apparaît sur les territoires. Face à la nécessité d'organiser le dialogue entre une multiplicité d'acteurs, les territoires possèdent des atouts certains en termes de proximité, de connaissance et de confiance entre ces diverses personnes.

## LE TERRITOIRE, COMPLÉMENTAIRE DES POLITIQUES AGRICOLES TRADITIONNELLES

La déprise agricole d'un côté, l'urbanisation de l'autre grignotent les espaces dédiés à l'agriculture. Face à ce déclin de la surface et de la population agricoles, les politiques à l'œuvre ont montré leurs limites et la nécessité de développer des interventions complémentaires à une échelle plus locale.

La Politique Agricole Commune (PAC) poursuit l'objectif d'assurer l'approvisionnement alimentaire à l'échelle européenne et le maintien du revenu des agriculteurs, tout en réduisant l'impact environnemental des activités agricoles et en soutenant un aménagement équilibré de l'espace rural européen. En complémentarité, les territoires de projet ont montré leur capacité à accompagner les petites exploitations, à maintenir un tissu agricole divers et dense en soutenant notamment les filières peu ou pas aidées par la PAC (viticulture, horticulture), à répondre au désir des habitants d'un accès à des produits locaux et sains et à contribuer au cadre de vie des résidents (temporaires ou permanents).

## LE TERRITOIRE, LIEU D'INNOVATION

Les innovations techniques, sociales ou organisationnelles sont avant tout adaptées à une situation locale particulière. Et ce sont des interventions politiques elles-mêmes localisées qui permettront le développement d'innovations adaptées à des contextes particuliers. Le territoire a donc un rôle clé à jouer dans la mise en place de conditions propices à l'émergence de nouvelles réponses aux enjeux agricoles et alimentaires.



# QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE LOCALE ?

Une politique agricole et alimentaire locale peut se définir comme :

- une stratégie portée et partagée par un **ensemble de communes** au sein d'une intercommunalité et/ou d'un territoire de projet ;
- un processus impliquant un partenariat entre **les élus locaux et la profession agricole** ;
- une démarche ouverte à **la société civile**.

Le lancement de l'élaboration d'une politique agricole et alimentaire locale est parfois le fait d'une démarche de la profession agricole (Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes) ou de la société civile (Conseil de développement du Pays Asses-Verdon-Vaire-Var), mais souvent c'est la collectivité qui en a l'initiative (Communautés d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et du Pays d'Aix).

Quel que soit l'initiateur, il est nécessaire que la collectivité, à qui revient le pilotage de la démarche, soit pleinement convaincue de l'intérêt de construire, sur le long terme, une vision du territoire intégrant les activités et les espaces agricoles. **Son élaboration exige en effet une volonté politique forte, sans laquelle rien ne sera possible.**

Une politique agricole et alimentaire locale n'a de sens que si elle est **intégrée au projet global** du territoire. Un ambitieux projet de développement des circuits de proximité peut être « déshabillé » par un schéma de développement commercial conçu sans une réflexion globale sur le projet de territoire.

Cinq éléments sont nécessaires à la réalisation d'une politique agricole et alimentaire adaptée au territoire :

## I - UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Le **binôme « élu local - élu agricole »** est central dans l'élaboration et la conduite d'une politique agricole et alimentaire sur les territoires.

L'implication de la profession agricole passe par une **reconnaissance des enjeux territoriaux** de l'agriculture aux côtés des intérêts plus anciens pour les questions d'installation et de filières. Cette implication se fait dans une période complexe pour l'agriculture avec une évolution des représentations du métier d'agriculteur, qui s'éclatent et se différencient pour donner naissance à une diversité de « figures » d'agriculteurs.

La capacité de la profession agricole à passer des **alliances avec d'autres acteurs des territoires** œuvrant dans les domaines de l'environnement, de la consommation, de l'insertion, de l'emploi... a également des répercussions fortes sur les politiques agricoles et alimentaires locales.

Au-delà du partenariat indispensable entre l'intercommunalité et la profession agricole, la **société civile est, de plus en plus, invitée à prendre place dans la gouvernance**. Elle porte ses propres préoccupations, liées aux questions d'alimentation, d'environnement, de paysages, etc., sur l'avenir de l'agriculture dans le territoire.



*« Il y a une grande diversité de postures parmi les organismes et habitants d'un territoire, qui ont chacune un rôle à jouer dans les rapports de force qui s'établissent. Quand on les fait travailler ensemble dans une concertation, il peut en ressortir cette innovation dont on a grand besoin. »*

Odile JACQUEMIN,  
Cofondatrice du Collectif des Terres Fertiles du Var et Architecte-urbaniste de Mémoire à Lire, Territoire à l'Ecoute (MALTAE)



## 2 - UN MESSAGE

La politique agricole et alimentaire dont se dote un territoire organise non seulement l'action publique locale mais adresse également un message sur **la place et l'avenir de l'agriculture dans cet espace.**

### **Agriculture et citoyens, vers de nouvelles alliances**

La Charte agricole et forestière de l'agglomération grenobloise motive son soutien à l'agriculture au sein du territoire par le bénéfice accru que pourra en retirer le citoyen. Ce bénéfice repose sur la création d'un territoire équilibré entre les espaces bâtis et non bâtis, la mise en valeur d'une terre à partager -qui n'appartient pas exclusivement aux propriétaires et aux exploitants agricoles mais aussi aux autres usagers de cet espace ouvert- et l'alliance sur le territoire des composantes de tradition, de savoir-faire et de modernité (immigration, créativité, innovation).

 Présentation de Serge BONNEFOY, Terres en Villes, rencontre du 25 octobre 2011 (p.4)

## 3 - UN BUDGET

Tant au niveau national que régional, le budget consacré à la mise en œuvre du programme d'action varie fortement d'un territoire à l'autre. La contractualisation des territoires avec les Conseils régionaux en soutien à une démarche agricole globale impacte fortement le volume du budget dédié.

### **Une contractualisation entre territoires et Conseils régionaux**

Différents Conseils régionaux ont défini un cadre de contractualisation avec les territoires (Pays, PNR, Agglomérations) pour les soutenir dans une prise en compte globale de l'agriculture et de l'alimentation. On peut citer les programmes agri-urbains d'Ile-de-France visant à conforter la destination agricole du foncier dans les secteurs sous pression urbaine ou encore les PSADER (Projets stratégiques agricoles et de développement rural) de Rhône-Alpes dont l'objectif est de renforcer l'attractivité et l'identité du territoire, le développement économique et la multifonctionnalité des espaces.

 Présentation de Serge BONNEFOY, Terres en Villes, rencontre du 21 juin 2012 (p.14)

 Rapport d'étude sur les politiques agricoles périurbaines en Ile-de-France, Terres en Villes, 2010

 Présentation du PSADER de l'agglomération lyonnaise

## 4 - UNE INGÉNIERIE

Au cours de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole, **l'ingénierie présente sur le territoire doit être partagée par un ensemble de partenaires.**

L'ingénierie se partage entre d'une part, des techniciens chargés de l'agriculture au sein des intercommunalités - dont le nombre est en progression - et d'autre part, des référents pour les territoires au sein des chambres d'agriculture.

Cette ingénierie repose également sur les partenariats locaux avec les agences d'urbanisme - de plus en plus attentives aux questions agricoles -, les CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), les associations, les organismes fonciers (SAFER et EPFR - Etablissement Public Foncier régional -), l'enseignement et la recherche, les services de l'État, etc. L'objectif de la mise en commun de ces compétences est à la fois de créer les conditions de la rencontre et de l'échange productif entre les acteurs du territoire et d'apporter un appui à la mise en œuvre de la politique.



## 5 - UN PROGRAMME D'ACTION

La stratégie doit se traduire au sein d'un programme d'action reposant sur **des partenariats et des leviers actionables au niveau local**.

Trois **domaines d'action prioritaires** ont été soulignés par les acteurs du Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- le foncier,
- la dynamique agricole globale,
- la réponse aux besoins alimentaires.

### **Les chartes agricoles (et alimentaires) en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Dans certains territoires de la région, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux, l'élaboration de politiques agricoles (et alimentaires) locales s'est traduite par l'adoption de chartes. Malgré une dénomination commune, ces chartes sont marquées par des différences importantes : le processus de réalisation est plus ou moins ouvert aux acteurs ; le degré d'intégration du diagnostic et du programme d'action dans la stratégie globale du territoire peut varier d'une charte à l'autre ; le volet alimentaire demeure parfois peu développé ; les plans d'action sont plus ou moins détaillés et inscrits dans un calendrier de réalisation ; l'implication des partenaires et les moyens alloués pour sa mise en œuvre sont aussi très variables. Toutes présentent cependant l'intérêt de réunir autour de la table différents acteurs et d'interroger le territoire sur la prise en compte de ces questions agricoles et alimentaires.

 Présentation de chartes agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, réunion du 25 octobre 2011 (p.7)



« La charte agricole est un outil très intéressant qui permet d'avoir une vision claire de ce que l'on veut faire, de là où on veut aller ensemble et des moyens que l'on se donne pour y aller. »

Maylis PORTE,  
Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes



# DES CLÉS POUR RÉUSSIR UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE SUR SON TERRITOIRE

La phase d'élaboration de la stratégie agricole et alimentaire vise à :

- Construire entre partenaires (élu, agriculteurs, habitants...) **une vision et un projet communs**,
- Favoriser **une citoyenneté territoriale**, c'est-à-dire susciter une conscience partagée de la contribution de l'ensemble des acteurs et activités, dont l'agriculture, à la singularité du territoire.

Les expériences conduites en et hors région nous enseignent quelques clés de réussite dans la conduite de la démarche.

## ORGANISER LE DIALOGUE

### I - IDENTIFIER LA DIVERSITÉ ET LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ACTEURS CONCERNÉS



« La question de l'alimentation est un enjeu citoyen, que l'on soit simple consommateur, producteur, élu ou technicien d'un territoire. Il faut alors interroger la façon dont s'organise la participation au débat de ces différentes parties prenantes. »

Bruno LASNIER,  
Directeur de l'APEAS (Association Provençale pour une Economie Alternative et Solidaire)

Au-delà de ses fonctions productrices, l'agriculture d'un territoire renvoie à une multitude de questions telles que la qualité de l'alimentation, la qualité de vie, le paysage et le tourisme. Les collectivités et les habitants ont ainsi toute légitimité à s'y intéresser. Si le **regard d'acteurs non issus du secteur agricole** dans ces démarches est parfois difficile à accepter par la profession agricole, chacun convient qu'il est **indispensable à une véritable préservation des espaces agricoles**.

#### La société civile associée au dialogue

Lors du premier forum agricole organisé par l'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, les agriculteurs ont été surpris par l'invitation de la société civile à participer et à s'exprimer sur l'agriculture. L'association France Nature Environnement y fut notamment conviée pour présenter le concept d'agriculture « Haute Qualité Environnementale ». Finalement, cette rencontre a permis à tous de prendre conscience que l'agriculture n'est plus seulement une question réservée aux agriculteurs. Ces derniers ont également compris l'intérêt de partager avec les citoyens l'enjeu de préservation de l'agriculture pour le porter ensemble et non séparément.

 Fiche expérience « Charte pour une agriculture durable - Pays d'Aubagne et de l'Etoile »

#### Des consommateurs invités à exprimer leurs attentes

La contribution des associations de consommateurs à la démarche conduite par l'agglomération aixoise souligne également l'intérêt d'ouvrir la réflexion à d'autres acteurs. Les représentants des consommateurs conviés par l'intercommunalité ont en effet porté certaines attentes, comme la transparence dans l'étiquetage. Cette demande a contribué en retour à mieux valoriser les productions des agriculteurs locaux.

 Fiche expérience « Vers une charte agricole et alimentaire - Pays d'Aix »

Les techniciens en charge de la préparation de la politique agricole et alimentaire locale doivent veiller à **ne pas restreindre le dialogue entre les interlocuteurs habituellement mobilisés** sur les questions agricoles. Cette ouverture nécessite de se rapprocher des services ou agents en charge d'autres politiques : politiques territoriales (Pays, PNR, intercommunalités) et participatives (Conseils de Développement), d'insertion, d'économie sociale et solidaire, d'alimentation, de la transformation agro-alimentaire et de la distribution, du tourisme...

D'autre part, avant le lancement des travaux, la collectivité doit **interroger la représentativité des acteurs qu'elle a identifiés**. En effet, au sein de chaque famille d'acteurs, les positions peuvent être diverses voire opposées. Selon les personnes mobilisées, une voix ou l'autre pourra être privilégiée ou, au contraire, oubliée. Aussi est-il non seulement nécessaire d'identifier les différents types d'acteurs à associer mais aussi d'envisager la façon dont la diversité des voix sera portée et entendue.

Les élus des chambres d'agriculture ou des syndicats, représentant la profession agricole à l'échelle départementale, portent-ils la même parole que les agriculteurs d'un territoire donné ? Le profil des agriculteurs est en pleine évolution avec l'augmentation forte de la part des installations hors cadre familial, portant des projets sur de plus petites structures avec parfois une commercialisation en circuits courts. Quelle voix ont-ils dans les projets de territoire ? Sont-ils sur-représentés parce qu'ils portent le modèle d'une agriculture correspondant à l'image que s'en font certaines catégories sociales urbaines ? Ou sous-représentés parce que moins présents dans les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ?

De même, les consommateurs ne sont pas structurés au niveau local. Pour entendre leur voix, à qui faut-il s'adresser ? A tous les habitants ? Aux associations de consommateurs ? Ou bien aux représentants d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ? Ces interrogations se posent également pour la représentation des commerçants, des artisans, des restaurateurs et autres distributeurs.



« Je crois qu'il faut donner une place aux nouveaux mais pas toutes les places et puis garder une place aux anciens mais pas n'importe laquelle et pas toute la place. »

Olivier TURQUIN,  
Consultant et Enseignant-chercheur  
à l'Institut de Géographie Alpine

## 2 - ENVISAGER DES OUTILS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION ADAPTÉS AUX DIFFÉRENTS ACTEURS

Parmi les personnes présentes, certaines sont habituées aux réunions et à la prise de parole en public, d'autres moins. Il s'agit alors d'adapter les outils au public visé. On constate notamment que **les agriculteurs sont peu entendus sur leur propre activité**.

### La vidéo comme support de la parole et du dialogue

Au sein du Pays Asses-Verdon-Vaire-Var, le Conseil de Développement a pris le parti de l'outil vidéo pour aller chercher la parole des agriculteurs locaux et la porter auprès des autres acteurs. Par le biais d'entretiens filmés sur leur lieu de travail ou de domicile, les agriculteurs ont pu exprimer leur vision de l'agriculture locale, les problématiques, les enjeux. Le film produit à partir de ces entretiens a servi de base à des échanges avec les élus, les habitants, la société civile, etc.

 Fiche expérience « Démarche concertée d'agriculture durable - Pays A3V »

### Le forum participatif, espace d'échanges entre les acteurs

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a pris le parti d'organiser un forum participatif avec des ateliers thématiques où chacun a pu s'exprimer par écrit et oralement. Les partenaires du projet (Chambre d'agriculture, Centre d'Etudes Technique et d'Animation, SAFER, Alliance Provence) étaient fortement impliqués dans l'organisation et la réalisation de ce forum. L'animation de chacun des ateliers, préparés en amont avec un consultant, était assurée par deux personnes de ces structures partenaires. De plus, deux autres personnes consignaient par écrit l'ensemble des paroles des participants.

 Fiche expérience « Charte pour une agriculture durable - Pays d'Aubagne et de l'Etoile »



« Un des enjeux des collectivités locales est de parvenir à intéresser les agriculteurs et à les mobiliser dans ces démarches. Ils sont parfois réticents par crainte de se voir imposer de nouvelles contraintes. Mais on devrait réussir parce que les agriculteurs sont très attachés à leur territoire. »

Isabelle GIORDANO,  
Directrice de la FRSEA (Fédération Régionale  
des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Des expériences ont montré que **la conduite d'actions concrètes sur le territoire peut contribuer au débat**. Ces actions portent en effet sur le devant de la scène les différents acteurs concernés et favorisent la reconnaissance de la place et du rôle de chacun d'entre eux.

### Des actions concrètes pour ouvrir le dialogue

Une étude lancée en 2008 par le Pays de Haute Provence avait souligné l'enjeu de la présence des agriculteurs dans le débat local afin de pérenniser l'activité agricole. D'après ces travaux, la promotion des circuits courts constitue un des vecteurs favorisant la reconnaissance des agriculteurs parmi les acteurs du territoire. Le projet d'approvisionnement en produits agricoles locaux de la restauration scolaire, actuellement porté par le Pays, participe ainsi à cette mise en débat des activités et espaces agricoles sur le territoire, en partenariat avec les agriculteurs du territoire.

 Présentation de Jérôme DUBOIS, Président du Pays de Haute Provence, rencontre du 10 novembre 2010 (p.7)

## 3 - CONFRONTER ET CONFORTER POUR CONSTRUIRE LE PARTENARIAT

La **construction du partenariat se fait à partir d'une succession de confrontations et confortations** entre les partenaires. Celles-ci permettent à chacun d'évoluer dans ses positions, de créer et de recréer des alliances. Le rôle de la collectivité est central dans l'organisation de ces différents temps d'échange : un débat ouvert est d'autant plus constructif qu'il repose sur un dialogue établi au préalable par la collectivité avec chacun des acteurs.

### Rencontres intra- et inter groupes d'acteurs pour construire le partenariat

Au sein du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, le premier forum où agriculteurs, associations de protection de l'environnement, habitants, etc. se sont rencontrés, a été vécu comme une confrontation entre mondes agricole et non-agricole. Il faut rappeler que l'agriculture aubagnaise a payé un lourd tribut au développement des activités urbaines (habitat, activités économiques...).

A l'issue de ce premier temps collectif, il a fallu conforter la profession agricole en revenant à des échanges entre pairs. Ces temps ont permis aux agriculteurs d'affiner, de renégocier leurs propres positions et ainsi de s'ouvrir à d'autres attentes et contributions.

 Fiche expérience « Charte pour une agriculture durable - Pays d'Aubagne et de l'Etoile »

## PRODUIRE UNE VISION GLOBALE ET D'AVENIR

### 4 - PARTAGER UN DIAGNOSTIC GLOBAL SUR LE TERRITOIRE

La réalisation du diagnostic constitue la clé du processus d'élaboration de la politique agricole et alimentaire locale. Il peut être composé de plusieurs volets (foncier, agriculture, alimentation, circuits de distribution...) qui doivent se croiser pour aboutir à un diagnostic global. Celui-ci vise à identifier les **enjeux agricoles et alimentaires du territoire et des leviers d'action de la collectivité et de ses partenaires** (voir [Partie 3 - Des leviers pour passer à l'action](#)).

Pour cela, le diagnostic agricole doit permettre de :

- Comprendre les dynamiques de l'agriculture dans son environnement,
- Connaître les attentes des acteurs,
- Localiser les enjeux du territoire,
- Ouvrir sur des préconisations.

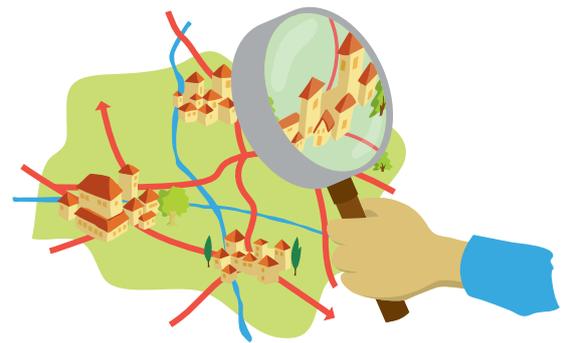
Si la réalisation du premier état des lieux peut être confiée à un ou plusieurs organisme(s) compétent(s), il est important qu'il serve ensuite de **support à un débat ouvert** à d'autres sensibilités. En effet, plus il sera partagé et amendé par une diversité d'acteurs du territoire, plus l'image qu'il renverra sera juste et plus les partenaires seront mobilisés pour participer à la réussite de la stratégie qui en naîtra. La réalisation et la mise en débat du diagnostic est ainsi l'occasion **de décloisonner et de croiser les compétences entre les organismes et professionnels du développement agricole** (Chambre agricole, SAFER, associations...) **et ceux portant une expertise plus urbaine** (agences d'urbanisme, services d'urbanisme des collectivités...).

Trois méthodes de diagnostic ont été identifiées et analysées dans le cadre du projet AgriSCoT conduit par Terres en Villes et ses partenaires (CERTU, Rennes Métropole, ADAYG, Agence d'urbanisme de la région nantaise) :

- **Approche technico-économique** : Cette première forme de diagnostic, la plus courante, est centrée sur l'activité des exploitations agricoles et leurs contraintes propres (organisation du parcellaire, déplacements agricoles...).  
Le diagnostic technico-économique offre un état des lieux par filière, en considérant bien l'amont et l'aval, les forces et faiblesses, les liens entre ces filières : productions végétales et alimentation animale, déjections et épandage, etc.  
Cette approche du diagnostic permet de considérer l'économie agricole dans son ensemble, mais sa faiblesse réside dans l'absence d'une vision sociologique et territoriale qui ne permet pas de dégager les attentes des usagers ou même de la diversité des acteurs de l'agriculture.
- **Approche territoriale** : L'approche territoriale croise le regard agronomique sur les bassins de production, les terroirs (ex. signes de qualité AOC) et le regard géographique sur les systèmes d'exploitation (ex. lien entre la vallée, les coteaux et les alpages en agriculture de montagne).  
Ce type de diagnostic peut dégager des unités agro-paysagères qu'il faut mettre en lien avec les autres usages de l'espace (loisirs, production d'eau potable, gestion des risques d'incendie, d'inondation, etc.) et permet de spatialiser les enjeux.  
Toutefois, les éléments extérieurs au territoire, économiques, réglementaires... sont peu pris en compte alors que leur impact peut être déterminant.
- La 3<sup>ème</sup> **approche prospective** est présentée dans le paragraphe suivant (5- Imaginer le territoire dans 20-30 ans).

Quelle que soit l'approche retenue, certains éléments incontournables doivent être intégrés au diagnostic afin d'atteindre les objectifs fixés ci-dessus :

- **L'évolution du territoire** : Le diagnostic doit porter une analyse de l'expansion urbaine et de ses impacts sur les espaces agricoles.
- **Des repères sur l'activité agricole** : Le diagnostic doit comprendre a minima 5 éléments de référence : la SAU, les agriculteurs et les exploitations, les emplois, les productions, les interrelations entre les systèmes d'exploitations et le territoire.  
Le croisement de ces données permet la caractérisation et l'analyse fonctionnelle de l'agriculture et de ses enjeux et la représentation des logiques spatiales des systèmes d'exploitation.
- **L'agriculture et la société** : Pour donner tout son sens au projet agricole, le diagnostic ne peut éluder ces questions : Quel type d'agriculture souhaitons-nous privilégier ? Pour quel type de relation entre l'urbain et le rural ?





## Diagnostic agricole de la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

En 2005, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes propose à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, d'engager une réflexion commune sur l'avenir de l'agriculture sur ce territoire périurbain. En associant d'autres partenaires, les responsables agricoles et élus locaux de l'agglomération grassoise ont élaboré, de 2005 à 2007, un projet local de développement agricole.

L'état des lieux a été réalisé par un binôme d'animateurs (Communauté d'agglomération et Chambre d'agriculture) puis confronté aux perceptions des membres du groupe local de concertation (composé de 20 personnes dont 1/3 d'élus, 1/3 d'agriculteurs et 1/3 de représentants d'associations - Conseil de développement, Club des entrepreneurs, GDA).

 Fiche expérience « Agriculture et territoires péri-urbains - Pôle Azur Provence »



« On a travaillé pour qualifier les « trous blancs » qui étaient la représentation cartographique de l'agriculture par les urbanistes. Les espaces naturels, les grandes voiries, les zones de développement économique... étaient bien représentés. Le blanc, c'était l'agriculture. »

Lionel MARTIN,  
Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

### Diagnostic fonctionnel de l'agriculture



#### Fonctionnement agricole

-  Ensemble fonctionnel
-  Ensemble relativement fonctionnel
-  Ensemble non fonctionnel

#### Menaces sur le fonctionnement

-  Disparition des espaces agricoles à court terme
-  Zone à proximité de projets urbains importants

#### Enjeux

-  Circulation agricole à protéger et à conforter
-  Franges urbaines à contenir
-  Lutter contre le morcellement parcellaire
-  Favoriser la reprise des exploitations
-  Travailler au regroupement d'îlots fonctionnels

Source : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

### Diagnostic agricole pour identifier de nouvelles pistes de développement

L'agriculture du Pays d'Arles rencontre aujourd'hui des difficultés dues à la pression foncière, aux mutations économiques et à la nécessaire adaptation des filières aux nouveaux besoins. Les Bouches-du-Rhône présente en effet un potentiel important de consommation ; le Pays d'Arles pourrait jouer le rôle d'espace nourricier du département. Mais le système de filière actuel n'offre pas la possibilité aux porteurs de projets d'être accompagnés dans le développement de systèmes productifs tournés vers la commercialisation en circuits courts.

Dans ce contexte, les élus du territoire ont affirmé une volonté de reconquête du bassin de consommation local et régional par une réappropriation des produits locaux par les consommateurs, les acheteurs ou encore les transformateurs, tout en affirmant la vocation exportatrice du bassin de production du Pays d'Arles.

En partenariat avec le PNR de Camargue, le PNR des Alpilles et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et avec le soutien du programme européen LEADER, le Pays d'Arles a dessiné un projet de mise en valeur des produits agricoles autour de quatre phases :

- 1 - diagnostic agricole global sur le Pays dont les données alimentent également le SCOT ;
- 2 - analyse des pratiques des consommateurs (400 questionnaires en face à face) ;
- 3 - construction d'une stratégie ;

4- mise en place d'un outil de valorisation des produits locaux dans la restauration collective.  
Cette stratégie pourrait se traduire au cours des prochains mois dans une charte agricole.  
Source : Pays d'Arles

## 5 - IMAGINER LE TERRITOIRE DANS 20-30 ANS

Parce qu'il permet d'obtenir et de partager une photographie « à l'instant t » de la situation agricole et alimentaire d'un territoire, un diagnostic appelle des réponses en réaction à des difficultés ou conflits existants. Cependant, ces travaux participent difficilement à la construction d'une vision d'avenir de l'agriculture et de l'alimentation et à l'anticipation des enjeux. Pour aller au-delà de l'état des lieux de l'existant, des travaux de prospective peuvent être conduits par et sur les territoires.

Ces travaux accompagnent le changement de regard des acteurs sur l'agriculture, impliquent une diversité d'acteurs autour d'un projet commun et contribuent à **prendre collectivement du recul sur les difficultés immédiates pour mieux se projeter à 20 ou 30 ans.**

D'après les travaux réalisés dans le cadre du projet AgriSCoT (voir § 4- Partager un diagnostic global sur le territoire), **l'approche prospective**, centrée sur un croisement entre économie agricole et territoire, permet de **définir des espaces stratégiques pour l'avenir du territoire et de son agriculture.** Pour cela, la démarche part de scénarii pour ouvrir sur différentes perspectives d'évolution. Cette approche parvient à traduire à la fois les réalités de la ville et celles de l'agriculture. Elle prend en compte les projets existants et l'importance d'une implication multiacteurs. La distinction entre l'agriculture réelle et l'agriculture rêvée y apparaît toutefois moins claire.

### Imaginer le Pays Asses-Verdon-Vaire-Var et son agriculture en 2040

Dans le cadre de ses réflexions collectives, le Conseil de développement du Pays Asses-Verdon-Vaire-Var a pointé les évolutions de fond du monde rural, notamment la fragilité du monde agricole, la concurrence sur le foncier agricole, la rapidité potentielle des changements induits, les mutations sociologiques des populations. Le Conseil de développement a, à cette occasion, identifié l'évolution des espaces, et notamment des espaces agricoles, comme un enjeu majeur pour le devenir du territoire.

Le Conseil de développement a ainsi proposé au Comité de Pays de piloter une démarche prospective portant sur le devenir des espaces ruraux, des paysages et du foncier agricole, en se plaçant à une échéance de 30 ans.

L'objectif de cette démarche citoyenne, à visée stratégique, est d'inciter la construction d'un regard collectif et l'élaboration d'actions collectives sur le devenir des espaces ruraux, des paysages et du foncier agricole, à l'échelle du Pays.

 Fiche expérience « Imaginer 2040 pour mieux anticiper... »





### Changer de regard sur l'agriculture d'un territoire

Le travail prospectif, conduit sur l'agglomération rennaise, «Rennes Métropole, ville vivrière ?», pose le débat sur l'agriculture et l'alimentation à l'échelle d'un territoire de manière inédite. En effet, la méthode utilisée vise à évaluer la faisabilité agronomique, sociale et technico-économique de l'autonomie alimentaire d'un territoire à l'horizon 2030.

L'étude porte sur la capacité du territoire à répondre aux besoins alimentaires futurs de la population locale dans 20 ans, dans un contexte de changement climatique, de renchérissement du prix du pétrole, d'une demande sociétale pour une alimentation locale, de modification de la Politique Agricole Commune (PAC), etc.

L'ambition de la démarche est de proposer un outil de débat et d'aide à la décision sur l'avenir de l'agriculture et sur le soutien public à l'activité agricole (installation, foncier, planification, commercialisation).

Cette réflexion a été initiée dans le contexte spécifique du Pays de Rennes où l'agriculture est une composante d'une vision territoriale très soucieuse du mieux vivre ensemble, de l'évolution des comportements de vie et du projet urbain et fondée sur le schéma d'une «ville archipel». Ce concept renvoie à un modèle d'organisation territoriale selon lequel l'«île principale [Rennes], est reliée à des îlots [bourgs centres], dans un océan de verdure». «Rennes Métropole, Ville Vivrière ?» soulève l'idée fondamentale d'une nécessaire connexion entre l'aménagement du territoire et le projet agricole.

 Etude complète «Rennes Métropole, Ville vivrière ?»

 Présentation résumée et testée sur cinq territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, rencontre du 21 juin 2012 (p.5)

 Présentation du SCoT et de la Ville archipel

## 6 - PRÉVOIR L'INTÉGRATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE LOCALE DANS LE PROJET DU TERRITOIRE

Le diagnostic, ainsi que les orientations et actions qui en découlent, doivent être pleinement pris en compte dans les autres politiques sectorielles portées par la ou les collectivité(s) locale(s) du territoire. Autrement dit, la stratégie agricole et alimentaire qui se dessine doit être **intégrée dès son élaboration au projet global du territoire**.

### Quand la charte d'agriculture durable devient le volet agricole du SCoT et de l'Agenda 21

Dès le lancement de la révision de la Charte d'agriculture de l'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, les responsables politiques locaux ont souhaité que ce document constitue le volet agricole du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours d'élaboration et de l'Agenda 21. Le diagnostic, les orientations et les actions prévues dans le cadre de la Charte d'agriculture ont ainsi été repris dans ces deux documents clés de l'agglomération, assurant une cohérence dans les politiques mises en œuvre.

 Fiche expérience «Charte pour une agriculture durable - Pays d'Aubagne et de l'Etoile»

 Présentation du SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de Gréasque

 Présentation de l'Agenda 21 local

## PRÉPARER L'ACTION

### 7 - ACCEPTER ET FAVORISER UN CHANGEMENT DE PRATIQUES ET DE FONCTIONNEMENT DANS LES ORGANISATIONS

Alors que la profession agricole demande aux élus qu'ils ouvrent les procédures d'élaboration des SCoT et autres politiques territoriales, serait-elle elle-même prête à inviter les élus locaux et d'autres partenaires à ses propres travaux (commission d'orientation, projet agricole départemental) ? En outre, il apparaît nécessaire que l'approche territoriale, qui se développe en partenariat avec les intercommunalités, ne se limite pas à un service de la chambre d'agriculture mais change la façon de voir et de travailler de l'ensemble de l'institution. On peut par exemple s'interroger sur la prise en compte de la donnée territoriale dans le projet agricole départemental.

De même, au sein de l'agglomération, le risque est de voir un **cloisonnement de la question agricole**. Entre message politique et interventions techniques sectorielles, l'agriculture doit également être prise en compte par l'ensemble des services en charge de l'économie, de la planification et de la prospective, des territoires, des affaires sociales... Techniciens et élus, même ceux qui ne l'ont pas directement en charge, doivent être en mesure de parler d'agriculture.



« En faisant travailler ensemble les institutions agricoles et les collectivités locales, on voulait éviter que d'un côté la profession agricole fasse son projet agricole et demande aux collectivités de le reconnaître et inversement. L'idée était de travailler ensemble à un vrai projet de territoire dont l'agriculture constitue une partie intégrante. »

Gérard QUIBLIER,  
Membre du Conseil de développement  
du Pays gapençais

### 8 - PROPOSER DES ACTIONS CONCRÈTES DÈS LE DÉMARRAGE DE LA DÉMARCHÉ

Pour assurer la réussite et la durabilité de la mobilisation des différents acteurs, les démarches conduites en région soulignent l'importance de la **mise en place d'actions communes dès le démarrage de la réflexion**, sans attendre la fin des travaux d'élaboration de la stratégie.

#### Légitimer l'échelle d'intervention de la collectivité et mobiliser les acteurs par des actions concrètes

Au sein du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, une commission communale de pré-examen des permis de construire en zone agricole a été instituée au cours de l'élaboration de la charte. Une action de formation au Certiphyto (certificat autorisant les usages professionnels de produits phytopharmaceutiques) avec la coopérative agricole locale, a également été engagée. Ces actions ont contribué à la fois à convaincre les acteurs locaux de la pertinence d'une intervention de l'intercommunalité sur des questions agricoles et à maintenir la mobilisation des partenaires impliqués.

 Fiche expérience « Charte pour une agriculture durable - Pays d'Aubagne et de l'Etoile »

### 9 - ÉTABLIR UN PROGRAMME D'ACTION AVEC DES ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES

Le programme d'action permet de définir les responsabilités et engagements de chacune des parties pour la réussite de la politique agricole et alimentaire locale. Celui-ci cherchera notamment à faire **émerger des projets mixtes impliquant la population et les acteurs agricoles**.



Les acteurs du Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur ont souligné l'importance d'une intervention forte et concrète des collectivités dans la planification et la protection du foncier, la dynamique agricole ainsi que la réponse aux besoins alimentaires des habitants.

### Le Programme Local de l'Agriculture du Pays de Rennes

Signé en 2010 par le Pays de Rennes, la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, la SAFER Bretagne et les cinq structures intercommunales du pays, le Programme local de l'agriculture (PLA) traduit l'engagement partagé d'institutions désireuses de mieux prendre en compte l'agriculture dans les politiques de développement local et le projet de « ville archipel ».

La déclinaison du PLA dans des programmes d'action annuels traduit la volonté des partenaires de se doter d'un cadre commun à la fois stratégique et opérationnel. Co-piloté par le Pays de Rennes et la Chambre d'agriculture, les programmes d'action incluent des mesures en faveur de la plantation et de la valorisation des haies bocagères, de la diversification agricole (accueil à la ferme, méthanisation...), etc.

 Programme Local de l'Agriculture (document intégral)



### POUR ALLER PLUS LOIN...

 **Guide de la co-construction des politiques agricoles péri-urbaines d'agglomération**, Terres en Villes, 2008

Ce guide a pour but d'aider les agglomérations à élaborer leur politique agricole dans le respect de certaines valeurs, telles que la participation et la co-construction. Ce document apporte des éclairages utiles à tout territoire, urbain ou rural, qui souhaite s'investir dans le champ agricole et alimentaire.

 **La gouvernance alimentaire des agglomérations françaises et la relocalisation des productions agricoles**, Réseau rural français - Terres en Villes, 2009

Ce document apporte une série de repères pour mieux comprendre le champ de la politique alimentaire : les enjeux qui s'y rattachent, le système d'acteurs gravitant autour des questions alimentaires et leurs interactions.

 **Mettre en perspective les circuits de proximité avec les enjeux alimentaires pour mieux accompagner les territoires**, Réseau rural français - Terres en Villes, 2010

Ce document prolonge les travaux cités ci-dessus en apportant des éléments de clarification sur les liens entre le développement des circuits de proximité et la recherche d'une réponse aux enjeux alimentaires. En effet, ces domaines ont à la fois des liens évidents, mais ont souvent relevé de politiques indépendantes. Elus locaux et techniciens (et leurs partenaires) y trouveront des repères pour mieux les articuler dans leur stratégie.

 **Agriculture et collectivités locales : quelles politiques pour quelles proximités ?**, GUIOMAR X., 2011

Au moment où l'actualité croise les débats sur la PAC 2014-2020 et ceux sur la réforme des collectivités territoriales françaises prévue aux mêmes échéances, ce document interroge

l'ampleur et la spécificité des politiques agricoles locales en France. Il offre un panorama riche et synthétique des stratégies et actions des collectivités locales.

**Projet DIALOG**, AFIP, 2009

L'étude et l'expérimentation de démarches de dialogue territorial entre des élus locaux et la profession agricole ont produit une série de ressources pour préparer et conduire une démarche de concertation.

Documents de sensibilisation sur la plus-value de l'implication du public agricole dans les démarches de dialogue territorial :

 « Elus, construisez un territoire durable avec les agriculteurs »

 « Agriculteurs, participez à la vie de votre territoire »

Fiches méthodologiques à destination des techniciens pour apporter des repères dans la conduite de concertations et l'animation de groupes multi-acteurs :

 Fiche « Méthodo »

 Fiche « Outils »

 Fiche « Savoirs »

 **Réaliser un bon diagnostic agricole de SCoT**, Réseau rural français - Terres en Villes, 2010

Cette fiche méthodologique présente la démarche dessinée par Terres en Villes et ses partenaires, dans le cadre du projet AgriSCoT, pour mettre en œuvre dans les territoires un diagnostic opérationnel. La méthode proposée s'appuie sur l'analyse de diagnostics de SCoT existants :

 Diagnostic agricole de la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire

 Diagnostic agricole du SCoT de Montpellier

 Analyse fonctionnelle des espaces ouverts d'Île-de-France



## FINANCER L'ÉLABORATION DE SA STRATÉGIE

☞ Soutien par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) :

- **Mesure 341B «Stratégie locale de développement»** : soutien à l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés, en intervenant sur des projets ruraux à caractère transversal et partenarial.
- Les **GAL (Groupes d'Action Locale)**, financés par l'axe 4 LEADER du FEADER, peuvent élaborer ou contribuer à l'élaboration de stratégies agricoles et alimentaires sur les territoires.

### Être ouvert aux échanges et expérimentations, une des clés de réussite d'une politique agricole et alimentaire innovante.

Confronter la situation de son territoire avec celles de territoires voisins ou plus lointains permet d'anticiper certaines étapes, de se rassurer par rapport à d'éventuelles difficultés, de s'inspirer de méthodes ou actions mises en œuvre ailleurs... De nombreux réseaux et centres de ressources permettent aux acteurs des territoires d'échanger leurs expériences (Réseau rural, ETD, Mairie Conseils, FNPNR, APFP, Terres en Villes, ARDL PACA, etc.)

Par ailleurs, il existe un certain nombre de dispositifs offrant aux territoires l'opportunité d'expérimenter des actions ou méthodes en bénéficiant d'un appui dans le cadre de partenariats avec des acteurs du développement rural et/ou de la recherche.

- Appels à projets CASDAR financés dans le cadre du Programme National de Développement Agricole et Rural (ex. PNR du Verdon - CASDAR LOCCATERRE).
- Projets PSDR (Pour et Sur le Développement Rural), programme de l'INRA en partenariat avec un certain nombre de régions (ex. Syndicat Mixte des Baronnie Provençales - projet PSDR Paniers de Biens et de Services ; Pays de la Jeune Loire et ses rivières - projet PSDR LIPROCO)

Le Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur à la découverte du PSDR Paniers de biens et de Services dans les Baronnie provençales, juin 2011.





# DES LEVIERS POUR PASSER À L'ACTION

Les acteurs du Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur ont relevé trois domaines dans lesquels l'intervention de la collectivité est particulièrement attendue : le foncier, la dynamique agricole et l'alimentation.

Sont présentés ci-dessous des leviers d'intervention publique dans ces trois domaines. Ceux-ci n'ont d'efficacité que s'ils sont :

- articulés dans le cadre d'une stratégie agricole et alimentaire globale (voir [Partie 2 - Des clés pour réussir une politique agricole et alimentaire sur son territoire](#)),
- et accompagnés par une démarche exemplaire de la collectivité (utilisation économe et raisonnée du foncier, recours aux produits agricoles locaux dans la restauration collective et les événements publics,...).

## LE FONCIER AGRICOLE, PRIORITÉ N°1 DES TERRITOIRES

La préservation du foncier nécessite de déployer une démarche intégrée sur le territoire. De nombreux outils sont à la disposition des collectivités et territoires de projet pour agir en faveur de la préservation des terres et du développement des activités agricoles.

Au niveau territorial, les principaux leviers de préservation du foncier mis en avant par le Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur reposent sur les actions suivantes :

### I - ACTER DÉMOCRATIQUEMENT LE CARACTÈRE ESSENTIEL DES TERRES AGRICOLES



« A partir du moment où il y a consensus local pour protéger les terres agricoles, les outils publics suivent. »

Claude NAPOLEONE,  
Directeur de l'Unité EcoDev-INRA

La priorité est de **faire émerger un consensus** entre les différents acteurs du territoire en faveur d'une préservation du foncier agricole.

En préalable à la définition d'une stratégie foncière locale, il s'agit donc de considérer collectivement le potentiel des terres agricoles pour l'alimentation, le développement économique, le maintien de la biodiversité, la qualité des paysages, l'identité locale...

La reconnaissance du foncier agricole comme un élément essentiel du territoire doit s'entendre dans les **messages adressés par les élus locaux**. Ces messages doivent se traduire dans les actions conduites spécifiquement dans le domaine agricole (ex. acquisition foncière pour l'installation de jeunes agriculteurs) mais aussi dans les autres secteurs (ex. réhabilitation de logements anciens en centre bourg contre une construction de logements neufs en périphérie des communes).

#### Sanctuarisation du foncier agricole

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile a connu un fort recul de son agriculture, tant en nombre d'emplois (de 674 UTA en 1988 à 293 UTA en 2010) qu'en surface (de 2930 ha de SAU en 1979 à 890 ha en 2010). Pour faire face à ce recul, l'agglomération a adopté le principe de « sanctuarisation » des 1 500 hectares disponibles pour l'agriculture lors de la révision de la charte agricole. Ce principe, décliné en actions et outils et repris dans le SCoT, est avant tout un message politique fort qui replace le foncier agricole comme un espace indispensable et nécessaire au territoire.

 [Fiche expérience « Charte pour une agriculture durable - Pays d'Aubagne et de l'Etoile »](#)

 [Présentation du SCoT](#)

## 2 - CONNAÎTRE LA SITUATION FONCIÈRE ET METTRE EN ŒUVRE UNE VEILLE

Les collectivités locales détiennent le pouvoir de décision en matière d'urbanisme. A ce titre, elles ont une **responsabilité dans l'anticipation et la lutte contre les changements d'affectation des espaces agricoles** vers d'autres usages (infrastructures, habitats, zones économiques...) qui seraient contraires à sa stratégie. Pour cela, les collectivités locales doivent mettre en place, seules ou regroupées, des outils de connaissance et d'observation de la situation foncière sur leur territoire.

Ces informations leur permettront d'intervenir :

- sur le long terme, **en adoptant des outils de protection** des espaces agricoles adaptés aux enjeux identifiés (voir § 4- Doter les espaces agricoles d'une protection juridique adéquate) ;
- immédiatement, **en se portant acquéreur ou en sollicitant une acquisition** par la SAFER de biens fonciers comportant un risque de changement d'usage (voir § 5- Favoriser l'installation en facilitant l'accès à des terres agricoles).

Par des **diagnostics fonciers**, les collectivités peuvent se donner les moyens de connaître de façon fine la situation du marché foncier et de la viabilité des exploitations existantes. Ces diagnostics peuvent être réalisés dans le cadre de partenariats avec les organismes et associations de développement agricole (SAFER, chambre d'agriculture, MSA, CIVAM...).

### Diagnostic foncier dans l'espace gapençais

La ville de Gap se singularise par deux records départementaux : la commune se situe en effet au premier rang en termes démographique (population) et agricole (nombre et surface des exploitations). Ces dynamiques urbaines et agricoles créent des espaces de tension au sein du territoire communal.

A la demande de la commune, la Chambre d'agriculture et la SAFER ont identifié des espaces à enjeux. En prenant en compte le potentiel agricole des exploitations et leur degré d'exposition à la pression urbaine, une typologie des exploitations agricoles a été réalisée sur le territoire communal. Cette typologie a ensuite été présentée aux élus locaux dans le cadre des travaux d'élaboration du PLU.

 Présentation d'Erwan MAROLLEAU, SAFER PACA et de Catherine MONTROZIER, Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, rencontre du 25 octobre 2011 (p.12)



### LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE (CIF)

Une collectivité locale peut signer avec la SAFER une Convention d'Intervention Foncière. Celle-ci permet à la collectivité d'être informée jour après jour :

- de tous les projets de vente (hors zone U) ;
- de la nature du vendeur et de l'acquéreur ;
- des caractéristiques des parcelles concernées ;
- du prix de la transaction.

En complément de ces informations, la collectivité peut demander une enquête détaillée sur certains projets de vente.

S'il existe un risque de changement d'usage des parcelles concernées par la vente, la SAFER peut exercer son droit de préemption. En outre, un prix de vente considéré comme supérieur à celui du marché agricole peut conduire la SAFER à réviser ce prix à la baisse dans l'exercice de son droit de préemption. Dans le cas où il n'y aurait pas d'autre acquéreur ayant un projet agricole, la collectivité partenaire doit alors s'engager à acquérir le bien préempté au prix éventuellement fixé par le tribunal en cas de contestation de celui-ci.

Pour en savoir plus : [www.safer-paca.com](http://www.safer-paca.com)



« On a besoin d'une politique agricole claire et ferme, affichée par tous. C'est à cette condition que nous pourrons agir sur le foncier, convaincre les propriétaires que l'agriculture a un avenir. »

**Bruno GABELIER**,  
Président de la FDSEA Alpes-Martimes



Cette connaissance acquise par le territoire doit être sans cesse actualisée grâce à une veille foncière mise en œuvre par :

- la **signature de Conventions d'Intervention Foncière (CIF)** avec la SAFER permettant de connaître les ventes de terres agricoles et l'évolution des prix du marché,
- un **dialogue permanent avec la profession agricole et la société civile** pour un partage des connaissances sur la situation foncière (départs en retraite, projets d'installation, projets de construction...) et une évaluation partagée de la consommation des espaces agricoles.



### POUR ALLER PLUS LOIN...

 **Bases de données du CRIGE** (Centre régional de l'Information géographique)

Le CRIGE met à disposition des collectivités des bases de données géolocalisées intégrables dans des systèmes d'information géographique (SIG) :

- données IGN (de l'échelle 1:1 000 000<sup>ème</sup> à l'échelle 1:50 000<sup>ème</sup>),
- orthophotographies départementales en haute résolution (disponibles pour les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes),
- plan cadastral numérisé sur l'ensemble de la région,
- base de données OCSOL-PACA 2006 (occupation du sol à l'échelle 1:50 000<sup>ème</sup>),
- autres bases de données consultables sur le géoportail du CRIGE.

 **Livre blanc des moyens d'action sur le foncier agricole**, Chambre d'agriculture du Var, 2009. Ce document constitue un recueil de l'ensemble des moyens d'action sur le foncier agricole, en vue de la mise en place de politiques foncières adaptées aux problématiques territoriales.

## 3 - ADOPTER UNE STRATÉGIE FONCIÈRE GLOBALE

Plusieurs territoires de la région ont élaboré des **stratégies foncières intégrant pleinement l'agriculture parmi les autres activités du territoire** (logement, activités économiques, déplacement...) rarement oubliées, quant à elles, de ces politiques. Cette approche transversale permet de mettre en exergue les dynamiques des différents secteurs et des conflits actuels ou à venir entre les usages possibles du sol (agriculture, habitat, infrastructure, activités économiques, espace de loisir).

### Stratégie foncière du Pays de la Provence Verte

Le Pays de la Provence verte a réalisé une étude de stratégie foncière pour définir les enjeux locaux à la fois en matière d'habitat, de zones économiques et commerciales et d'espaces naturels mais aussi de terres agricoles. Depuis le début des années 1970, la Provence verte a perdu 12 000 hectares de parcelles agricoles au profit des espaces naturels (8 000 ha) et des zones urbanisées (4 000 ha).

Afin de maintenir le potentiel agricole du Pays, l'étude préconise notamment de mettre en place une politique de maîtrise du marché foncier agricole. Pour cela, les quatre intercommunalités ont signé en 2007 une convention d'intervention foncière (CIF) avec la SAFER. Les élus sont désormais informés de l'ensemble des transactions et des projets de vente à la parcelle des terrains agricoles.

Par ailleurs, la réalisation d'un schéma de développement économique et commercial à l'échelle du Pays, également préconisée par cette étude, doit permettre de chercher les complémentarités entre les 17 zones d'activités existantes et ainsi de limiter leur emprise foncière. Ces travaux alimentent les réflexions conduites dans le cadre du SCOT en cours d'élaboration.

 Fiche expérience de Mairie Conseil « Stratégie foncière du Pays de la Provence Verte »

 Présentation de Mickaël LATZ, Président du Pays de la Provence Verte, rencontre du 10 novembre 2010 (p.4)

### Stratégie foncière du PNR des Alpilles

« L'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain » est une priorité stratégique de la Charte du Parc des Alpilles, adoptée en 2007. Afin de répondre à cet enjeu, les acteurs du territoire ont travaillé de 2006 à 2012 à l'élaboration d'une stratégie globale sur le foncier s'intéressant à la fois aux questions urbaines, agricoles et économiques. A travers une série d'études et de travaux (diagnostic de l'occupation des sols, identification des zones à enjeu pour l'avenir, analyse d'activité foncière, etc.), les acteurs du territoire ont su construire une vision partagée des enjeux fonciers, s'appropriier les différents dispositifs existants et définir des choix stratégiques pour le territoire.

Pour répondre à l'enjeu du foncier agricole, la démarche s'est traduite depuis le 1er juin 2012 par une convention de coopération signée entre les communes, les intercommunalités, le Parc Naturel Régional et la SAFER, comprenant 3 axes :

- animation et veille foncière : mise à disposition d'un conseiller SAFER à temps plein sur le territoire du Parc, accès pour les communes et le Parc au portail cartographique de la SAFER, transmission par la SAFER des notifications de transactions aux communes et au Parc.
- intervention et aménagement rural : boîte à outils comprenant l'ensemble des aides et dispositifs classiques de préservation du foncier agricole ainsi que des outils spécifiques à chaque commune, notamment sur la mobilisation des friches.
- volet expérimental : engagement des partenaires dans une réflexion collective sur la résolution de cas particuliers qui se présenteront sur le territoire au fur et à mesure de la mise en œuvre de la convention.

 Fiche expérience « Convention d'animation foncière dans le PNR des Alpilles »



#### POUR ALLER PLUS LOIN...

 **Politiques foncières locales - Prendre en compte le foncier dans le projet de territoire**, Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGHUC), 2004  
Ce guide méthodologique apporte un appui aux décideurs locaux et à leurs partenaires publics et privés dans l'identification des enjeux fonciers que soulèvent leurs projets. Ce document les aide à les décliner en modes d'actions adaptés aux objectifs poursuivis dans tous les domaines : habitat, transport, activité économique, protection des espaces agricoles et naturels périurbains.

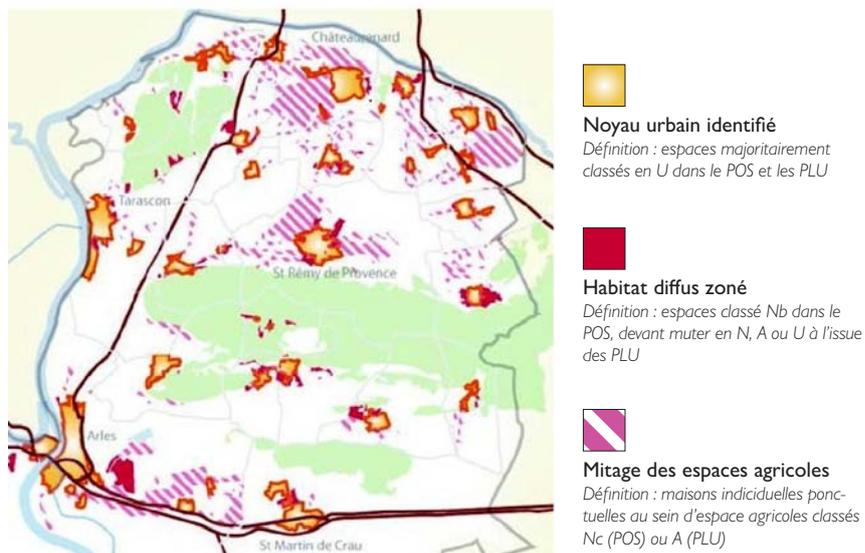
## 4 - DOTER LES ESPACES AGRICOLES D'UNE PROTECTION JURIDIQUE ADÉQUATE

Les communes et leur regroupement, compétents en matière de planification, détiennent une responsabilité face à la perte du foncier agricole. Cette perte, estimée en Provence-Alpes-Côte d'Azur à 12 % de SAU entre 2000 et 2009 (DRAAF, RA 2010), s'est effectivement réalisée le plus souvent sans enfreindre les règles, certes peu contraignantes, fixées par les documents d'urbanisme existants. **L'absence de limites franches et durables** à l'urbanisation favorise les comportements spéculatifs des propriétaires au détriment des installations et du maintien d'une activité agricole à proximité des zones bâties. On observe ainsi en Provence-Alpes-Côte d'Azur, un important mitage par des constructions nouvelles dans les zones NB (zones d'habitats diffus) des POS (Plan d'Occupation du Sol) ; ceux-ci se sont avérés très destructurants pour les espaces et activités agricoles.





### Représentation cartographique du mitage des espaces agricoles



Source : PROSCOT/Syndicat Mixte du Pays d'Arles, Etat initial de l'environnement, version de travail février 2008, extrait de carte



« Le SCOT est un outil très important en termes de sensibilisation des élus. Les moments de communication avec l'extérieur, tels que les ateliers, permettent également à la société civile d'avoir le minimum d'information nécessaire pour être en capacité de mener une réflexion et d'impacter ensuite les élus. »

Pierre FABRE,  
Président de Terre de Liens  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Face aux attentes des administrés de bénéficier d'une part de la rente foncière générée par cet étalement urbain, les élus locaux peuvent aujourd'hui s'appuyer :

- sur les **préoccupations sociétales** en faveur de la biodiversité, d'une alimentation locale ou encore des paysages,
- sur des **textes législatifs** qui ont introduit de nouvelles exigences aux PLU et aux SCOT en matière de réduction de la consommation d'espace (voir encadrés Le Grenelle de l'environnement et les documents d'urbanisme et Les Commissions départementales de consommation des espaces agricoles -CDCEA-),
- sur de **nombreux outils** de préservation du foncier (ZAP, PAEN, conventions SAFER...).

Pour une protection effective par les documents d'urbanisme, l'agriculture doit être prise en compte **à toutes les étapes de leur élaboration** (diagnostic, orientations politiques et directives), **dans toutes ses dimensions** (foncier, circulation, développement et mutation de l'activité, commercialisation...) et **par l'ensemble des acteurs du territoire** (profession agricole, association de protection de l'environnement, de consommateurs...).



C'est à ces conditions que le projet agricole constituera une composante du projet de territoire exprimé dans le SCoT et traduit dans les PLU. Les SCoT présentent une dimension d'autant plus stratégique que le législateur les a doté d'un document d'orientation et d'objectifs (DOO) plus prescriptif qu'antérieurement, avec notamment l'obligation d'arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace, et a prévu leur généralisation à l'ensemble des espaces ruraux (voir encadré).

D'après les conclusions du projet AgriSCoT, porté dans le cadre du Réseau rural national par Terres en Villes et ses partenaires, « une bonne protection des espaces agricole se joue tout autant dans les orientations et les règles régissant les espaces bâtis que dans celles régissant les espaces ouverts. La qualité de leur complémentarité et de leur articulation est essentielle. » Les travaux ont ainsi conduit à dégager cinq grandes préconisations en matière de protection des espaces agricoles dans les SCoT :

- Inverser le regard pour cartographier l'armature verte, ses espaces agricoles, et édicter des limites (voir l'expérience ci-dessous du SCoT de Montpellier),
- Définir des objectifs précis et affichés de consommation foncière (Loi Grenelle II),
- Choisir des règles relatives au territoire urbain, concourant à la préservation du territoire agricole,
- Soutenir l'agriculture et la mise en valeur des espaces agricoles,
- Prendre en compte l'objectif de préservation de la biodiversité et de ses espaces stratégiques (armature et trame verte et bleue).



### LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ET LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et de protection des espaces agricoles réaffirmés par le Grenelle de l'environnement se traduisent par de nouvelles obligations assignées aux documents d'urbanisme (SCoT et PLU).

Depuis la loi Grenelle II (2010), les documents d'urbanisme doivent par exemple :

- calculer et présenter des objectifs chiffrés en matière de consommation de l'espace (le contrôle de légalité pourra annuler un SCoT en cas de prise en compte insuffisante des objectifs de lutte contre la consommation de l'espace) ;
- prendre en compte des trames vertes et bleues définies dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) élaboré par l'Etat et les Conseils régionaux.

En outre, la loi offre la possibilité de densifier les espaces en autorisant le dépassement des règles de densité d'occupation des sols, dans une limite de 30 % et pour des projets satisfaisant à des critères de performance énergétique.

Une généralisation progressive des SCoT à l'ensemble du territoire national est également prévue par la loi : cette obligation s'imposera dès 2012 aux communes situées à moins de 15 km des villes de plus de 50 000 habitants, puis en 2016, aux communes situées à moins de 15 km des villes de plus de 15 000 habitants, enfin en 2017, à toutes les communes.

En savoir plus : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

### LA LOI DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE ET LA CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES

La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP, 2010) pose comme objectif une réduction de 50 % de la consommation des terres agricoles d'ici à 2020. Pour cela, de nouveaux dispositifs sont introduits tels que les Commissions départementales de consommation des espaces agricoles (CDCEA) et la taxe sur les ventes de foncier agricole.

Les **CDCEA** ont pour mission d'émettre un avis consultatif sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole. La commission est consultée sur tous les documents d'urbanisme qui prévoient la régression des espaces agricoles (PLU et SCoT) et sur certaines procédures et autorisations d'urbanisme (Zones d'aménagement concertée -ZAC-, grands ouvrages publics...). Lorsque la procédure donne lieu à une enquête publique, l'avis de la CDCEA est intégré dans le dossier soumis à enquête. En favorisant le dialogue entre l'Etat, les élus locaux, la profession agricole, des associations de protection de l'environnement, etc., la CDCEA intègre une dimension pédagogique sur les documents d'urbanisme et l'enjeu de préservation des espaces agricoles. Dans de nombreux départements, cette commission joue également un rôle important en faveur de l'adoption de pratiques respectueuses de l'agriculture par la planification.

Une **taxe sur les plus-values dégagées par la vente des terrains agricoles** devenus constructibles est introduite par la loi pour sensibiliser chacun au gaspillage actuel des terres agricoles. Les fonds ainsi collectés sont dédiés aux jeunes installés ou en phase d'installation.

 Lettre d'information sur les CDCEA de l'URVN-FNE PACA



### Inverser le regard pour donner une place à l'agriculture dans un SCoT

L'idée fondamentale de penser la ville à partir de l'armature verte dans sa totalité est née de la rencontre entre un urbaniste, Bernard REUCHEN, un paysagiste, Alfred PETER, et des experts agricoles de l'INRA SupAgro Montpellier.

Lors de l'élaboration du SCoT de l'agglomération montpelliéraine, les élus ont souhaité la réalisation d'un diagnostic visant à répondre à la question suivante : Quelles zones agricoles doit-on conserver ? Lesquelles peut-on urbaniser ?

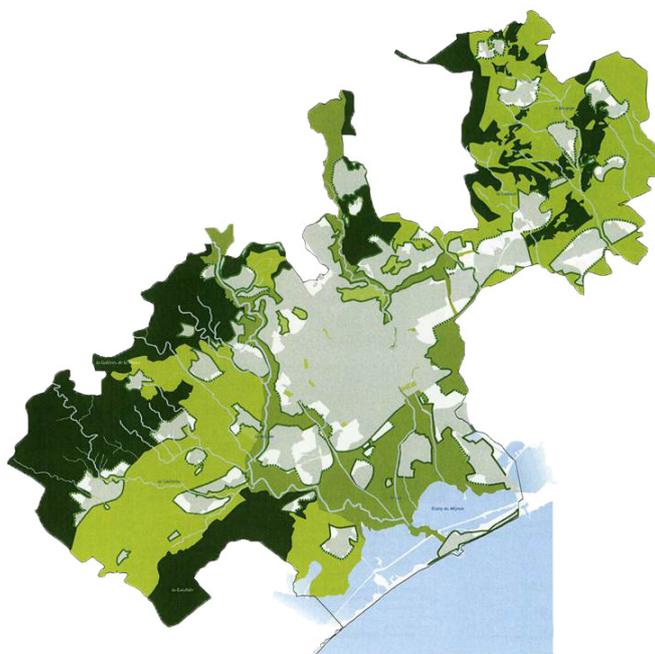
Au lieu de répondre directement à cette question, l'équipe pluridisciplinaire a préféré qualifier les espaces agricoles : quel rôle ? quelle valeur de ces espaces ?

Les agronomes ont ainsi repéré des zones présentant un avenir économique avec des dynamiques et des projets de filières (zones AOC, vins de Pays, maraîchage) et d'autres avec une valeur paysagère importante, servant de « coupure verte ». La spatialisation de ces différentes zones grâce à un outil cartographique a permis de donner du contenu aux espaces agricoles, habituellement considérés comme « du vide » entourant l'urbain.

Grâce à ce travail, les élus sont passés de l'idée d'« espaces mutables » à celle de paysages agricoles et naturels comme armature du SCoT. Les besoins d'espaces ouverts à l'urbanisation ont été considérablement réduits. Des « rétro-classements » de zones urbanisables en zones agricoles ont même été réalisés. Le SCoT fixe des limites claires à l'urbanisation, contenue dans des zones d'extensification prévues et dotées d'un seuil minimum de logements par hectare. La constructibilité des zones agricoles a été fortement contrainte afin de favoriser le regroupement des constructions liées aux exploitations agricoles dans des zones dédiées, de type « hameau ».

 Présentation de Françoise JARRIGE, INRA SupAgro Montpellier, rencontre du 10 novembre 2010 (p.10)

#### Armature des espaces naturels et agricoles



Source : Montpellier Agglomération, Reichen & Robert, 2004

### Le principe de compensation a priori des terres agricoles consommées

Afin de lancer un signal fort contre le grignotage des terres agricoles, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du SCoT de la Provence Verte établit que les zones inscrites comme « agricoles » dans les PLU et POS antérieurs au 31 décembre 2009 doivent rester agricoles. Seul l'intérêt général peut justifier la consommation de terres agricoles. Dans ce cas, le SCoT prévoit un principe de compensation a priori : avant de déclasser les zones agricoles convoitées, la collectivité doit avoir identifié et remis en culture d'autres terres de valeur agronomique comparable.

 Présentation de Mickaël LATZ, Président du Pays de la Provence Verte, rencontre du 10 novembre 2010 (p.4)

Pour renforcer la préservation des espaces agricoles particulièrement menacés, des périmètres de protection (PAEN et ZAP) peuvent compléter les dispositions des documents d'urbanisme. Le SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de Gréasque prévoit ainsi, dans son PADD (Projet d'aménagement et de développement durable), la mise en place de PAEN (Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) et de ZAP (Zones agricoles protégées). Ces outils se développent en France : 5 PAEN ont déjà été approuvés et une vingtaine de projets de 30 à 9 000 hectares sont en cours d'élaboration ; 15 ZAP ont également été créées. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, on ne compte qu'un seul PAEN (Commune de Velaux, Bouches-du-Rhône) et une seule ZAP (Commune de Sigoyer, Hautes-Alpes).



« Les terres agricoles sont des éléments complètement indispensables à défendre car ce sont les terres nourricières des agglomérations dans les prochaines années. Pour moi, c'est vraiment l'enjeu central du SCoT. »

**Michaël LATZ,**  
Maire de Correns et Président du  
Pays de la Provence Verte



### LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS (PAEN)

Les PAEN, issus de la Loi relative au développement des territoires ruraux (DTR) de 2005, constituent à la fois des périmètres de protection et des outils de valorisation de l'activité agricole. Instaurés par le Conseil général avec l'accord de la ou des commune(s) concernée(s) (ou de leur groupement à vocation PLU) et sur avis de la chambre d'agriculture, les PAEN génèrent un droit de préemption au profit des Départements. Toute réduction du périmètre se réalise par décret interministériel.

La loi ne définit pas l'espace périurbain concerné. Elle exclut de ces périmètres les zones urbaines ou identifiées comme « à urbaniser » dans les POS et PLU et les zones d'aménagement différé (ZAD).

Il importe avant tout que l'espace identifié soit un espace porteur d'un projet mettant en valeur la multifonctionnalité reconnue d'un territoire sur lequel les activités et les aménagements pourront

évoluer et se développer conformément à un programme d'action. Ce programme est préalablement élaboré en concertation avec les différents acteurs concernés.

En savoir plus : [www.experimentation-paen.fr](http://www.experimentation-paen.fr)

### LES ZONES AGRICOLES PROTÉGÉES (ZAP)

Les ZAP, introduites par la loi d'orientation agricole de 1999, sont des servitudes d'utilité publique instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes. Elles sont destinées à la protection de zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité des productions ou de la situation géographique. Tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique au sein de la ZAP doit être soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture. En cas d'avis défavorable de l'une d'entre elles, le changement ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet.



## POUR ALLER PLUS LOIN...

### **Construire un projet de réservation de l'espace et de développement de l'activité agricoles**, CETE Méditerranée, 2012

Ce guide méthodologique a pour ambition de rassembler la connaissance mobilisable à l'échelle locale sur l'espace et l'activité agricoles, de porter à connaissance les bases de données, les méthodes et outils de représentation et d'analyse. Il propose un cheminement destiné à aider les communes dans la construction du projet, sa traduction dans le document d'urbanisme (PLU) et sa réalisation par des politiques d'accompagnement aux échelles communales ou supra communales.

### **L'agriculture dans les SCoT**, CERTU, 2012 (sur commande)

Ce guide prolonge le travail pluridisciplinaire entrepris en 2006 par l'équipe « AgriSCoT » pour dépasser une vision trop « urbano-centrée » de la planification territoriale. A partir d'une démarche en cinq étapes, ce document apporte des repères aux élus, aménageurs et professionnels agricoles pour une prise en compte efficiente des espaces et activités agricoles dans la planification territoriale.

Voir également les documents de synthèse diffusés préalablement à cet ouvrage (en libre accès) :

 Choisir de bonnes modalités de protection des espaces agricoles dans les SCoT, 2010

 L'articulation de la trame verte et bleue avec l'armature verte et bleue, 2010

 Forme(s) urbaine(s) et agriculture(s) périurbaine(s), 2009

### **Plan local d'urbanisme et développement durable**, ARPE PACA, 2012

Ce document a pour objectif de faciliter la prise en compte des enjeux de développement durable dans les PLU. Il fournit aux communes et EPCI préparant un PLU des exemples de dispositions réglementaires ou d'orientations d'aménagement et de programmation figurant dans des documents adoptés par des collectivités. Le document aborde notamment l'enjeu de l'agriculture urbaine et péri-urbaine.



## FINANCER SON ACTION

### Dispositifs du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Soutien à la **contractualisation de conventions d'intervention foncière** (CIF) entre les Communautés de communes et la SAFER.
- Soutien aux **études de recensement et d'identification des friches**. Cette mesure vient compléter le dispositif existant de soutien à la remise en état cultural des terrains en friche (voir § 6-Favoriser l'installation en facilitant l'accès aux terres agricoles) par une aide à l'identification, au recensement de ces terrains en friche et à la définition de scénarii d'intervention pour la mobilisation et la remise en état cultural des friches (à hauteur maximum de 40 % du montant HT de l'opération).
- Soutien à l'**ingénierie (études et animation)** dans l'élaboration de démarches réglementaires (ZAP et PAEN) ou innovantes en faveur de la protection des espaces agricoles (à hauteur maximum de 40 % du montant de l'opération).

# FAVORISER UNE DYNAMIQUE AGRICOLE GLOBALE

Au-delà de leur responsabilité au regard de la préservation du foncier agricole, les collectivités jouent un rôle croissant dans le soutien direct aux structures de production. Ces interventions locales visent en premier lieu l'installation d'agriculteurs, les démarches collectives et la valorisation des produits. Celles-ci reposent sur une reconnaissance de la diversité des activités agricoles sur le territoire.

Les acteurs du Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur ont ainsi souligné l'importance de porter un regard sur l'ensemble des espaces et des activités agricoles du territoire. L'ambition de la collectivité ne doit pas être de « mettre à dos » les différentes formes d'agriculture présentes mais de favoriser les complémentarités et une dynamique globale correspondant à l'intérêt défini par le territoire.

## 5 - FAVORISER L'INSTALLATION EN FACILITANT L'ACCÈS À DES TERRES AGRICOLES

Afin de soutenir la dynamique agricole, la collectivité peut intervenir en faveur de l'installation d'agriculteurs sur son territoire :

- par une animation foncière facilitant le dialogue entre les propriétaires et les candidats à l'installation,
- par une acquisition du foncier et/ou du bâti agricole(s).

### Par une animation foncière

Afin de faciliter l'accès à des terres par les candidats à l'installation en agriculture, certaines communes et territoires de projet se sont lancés dans des actions d'animation foncière.

La réussite de ces interventions nécessite une connaissance de l'évolution du marché foncier (ventes, locations...) et des porteurs de projets. Or, ces derniers s'adressent, selon leur sensibilité et leur connaissance, à une grande diversité d'organismes (collectivités, chambres, associations de développement agricole...). La connaissance des projets potentiels se retrouve donc dispersée. C'est pourquoi, **seuls la mise en réseau de ces intervenants et le partage au fil de l'eau de leurs informations, permettent une réactivité indispensable à l'installation d'un nouvel agriculteur** dans le cas d'une vente d'un bien foncier.

Les collectivités doivent également porter **une attention particulière aux propriétaires fonciers** qui laissent parfois leur terre en friche par anticipation d'un changement de zonage ou d'une méconnaissance des possibilités de valorisation de ces biens fonciers. L'action publique peut alors se concentrer sur la rencontre de ces propriétaires afin de les convaincre de mettre en culture leur terre par la signature de baux avec des exploitants agricoles. Ces animations foncières peuvent être prévues dans le cadre de Conventions d'Aménagement Rural (CAR) signées entre la collectivité et la SAFER.

La constitution d'un GFA (Groupement Foncier Agricole), ou d'une AFP (Association Foncière Pastorale) dans le secteur de l'élevage, entre plusieurs propriétaires fonciers peut constituer un préalable facilitant la mise à disposition de terres agricoles à un ou plusieurs agriculteur(s). A Grüsse (Jura), la commune a été à l'initiative en 1999 de la constitution d'un GFA rassemblant 50 propriétaires fonciers et 80 hectares, permettant ainsi l'installation de 8 agriculteurs.





### Animation foncière et installation

A Tourves (Var), commune où était située jadis la plus importante coopérative agricole de la région, de nombreuses terres sont restées à l'abandon. En 2009, dans le cadre d'une convention avec la SAFER, un animateur a été mis à disposition à temps plein auprès de la commune pendant un an. Une opération de prise de contact avec les propriétaires de terres en friche a alors été entreprise : 500 courriers ont été adressés par la commune à ces propriétaires. Près de 150 d'entre eux ont montré leur intérêt et ont souhaité rencontrer le conseiller foncier de la SAFER. Ainsi, une soixantaine d'hectares a pu être «récupérée» par voie de location ou d'acquisition. Cela a permis d'installer 3-4 jeunes agriculteurs (en maraîchage) et de conforter quelques exploitations préexistantes (viticulture et céréaliculture). Ce résultat est encourageant, car il démontre que lorsque les propriétaires disposent d'une information fiable sur le classement de leur terre (en fonction de l'éloignement du centre ville, des plans de prévention des risques...) et sur les modalités de location, ils sont prêts à étudier une mise en valeur de leurs parcelles. Cependant, il est aussi à nuancer car en 2012, il reste encore 450 hectares de terres en friche sur les 800 hectares de terres agricoles de la commune.

Source : Commune de Tourves



### LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT RURAL (CAR)

La Convention d'aménagement rural (CAR) est signée entre la SAFER et la collectivité qui en fait la demande. La CAR précise :

- les objectifs que se donne le territoire en matière de gestion foncière,
- les moyens qui seront mis en œuvre par la SAFER pour les atteindre dont l'animation foncière, le recueil de promesses de vente, l'animation d'échanges restructurant, le repérage des friches et incitation à leur remise en culture, le stockage sélectif et gestion des terres en attente d'affectation ou encore la recherche de porteurs de projets (agricoles ou non agricoles),
- les engagements financiers de la collectivité.

En savoir plus : [www.safer-paca.com](http://www.safer-paca.com)

### Par une acquisition foncière

Une acquisition foncière peut se faire avec l'exercice du droit de préemption de la SAFER (avec ou sans procédure de révision de prix). Les interventions de la SAFER s'appuient, dans le cadre de Conventions d'Intervention Foncière (CIF), sur une garantie d'achat par la collectivité.

L'acquisition foncière permet de soustraire des terres agricoles à un éventuel usage non agricole. Ces acquisitions peuvent être temporaires ou pérennes :

- **Portage foncier temporaire** : La collectivité peut acquérir des terres et/ou du bâti agricole(s) et en assurer le portage le temps que le projet de l'agriculteur soit viable. Le bien est mis à disposition dans le cadre d'une convention qui précise les conditions de son acquisition par l'agriculteur.

### Acquisition et portage fonciers

Afin de faciliter l'accès à la terre pour les projets en agriculture biologique, la communauté de communes du Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse a acquis 25 hectares de terres agricoles. Dans le cadre d'une convention de mise à disposition, la SAFER établit des baux avec des agriculteurs qui s'engagent à respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique via une charte signée entre les trois parties prenantes (SAFER, agriculteur et intercommunalité) et valable 10 ans. A tout moment le producteur peut se porter acquéreur des terres qu'il loue.

 Fiche expérience « De l'accès au foncier au développement des circuits courts – Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse »

### Une ferme relais à Sigoyer

En 2005, la commune de Sigoyer (Hautes-Alpes), a mis à disposition d'un agriculteur 28 hectares de terres agricoles, (4 ha de terres labourables et 24 ha de landes, bois et pâturage), du bâti d'exploitation (bâtiment d'élevage caprin, fromagerie, salle pédagogique) et un logement. Dans le dispositif initial, la ferme (bâti d'exploitation et terrain de 2000 m<sup>2</sup>) devenait propriété de l'agriculteur au terme de 18 années de remboursement à la commune d'un crédit-bail de 8 900 euros par an. Au bout de 6 ans, l'agriculteur a préféré devenir directement propriétaire en remboursant la totalité de la somme restante. Financièrement, l'opération a pu être équilibrée grâce au soutien des Conseils Régional (40%) et Général (16%) et aux remboursements dans le cadre du crédit-bail.

Source : Commune de Sigoyer



### LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SAFER

La collectivité peut mettre à disposition d'un agriculteur un bien foncier de façon temporaire via une Convention de mise à disposition (CMD) gérée par la SAFER. Cette CMD permet l'exploitation d'un fonds en attente d'une vente, d'une reprise ou d'un changement de destination.

La durée des conventions est de 1 à 3 ans maximum, non renouvelable, sans limite de surface. Elle peut être portée à 6 ans et renouvelable une fois pour les superficies inférieures à deux SMI. Cette durée est fixée en accord avec le propriétaire. Chaque année, le propriétaire obtient un revenu garanti, versé par la SAFER qui assure la gestion. L'agriculteur preneur du bien verse, quant à lui, un loyer à l'organisme foncier.

En savoir plus : [www.safer-paca.com](http://www.safer-paca.com)

- **Acquisition permanente ou de longue durée :** La collectivité peut également faire le choix de rester propriétaire du bien agricole et de valoriser son potentiel par des contrats de location sans possibilité d'acquisition par l'agriculteur.

### Mise en place d'une régie agricole communale

Dans le cadre d'une réserve foncière, la commune de Mouans-Sartoux a acquis en 2005 un ancien domaine agricole composé d'un terrain de 4 hectares et d'un mas provençal, situé à deux pas du centre-ville. Le recours au droit de préemption urbain a permis à la commune d'acquérir le domaine en lieu et place d'un promoteur immobilier. Sans projet précis au moment de l'acquisition, le domaine a d'abord été laissé en l'état.

Parallèlement, soucieuse de la qualité des repas fournis par ses cantines municipales, la commune a souhaité introduire des produits bio et locaux dans les repas proposés aux enfants. Devant la difficulté à trouver des fournisseurs pour les produits frais, l'idée est venue de mobiliser les 4 hectares placés en réserve foncière afin de produire les légumes nécessaires à l'approvisionnement des cantines.

Afin de soustraire durablement ces terres à l'urbanisation, la parcelle acquise a été classée en zone agricole dans le cadre de la révision du PLU. Ce sont donc 4 hectares de terrain en friche, destinés à l'urbanisation qui sont retournés à un usage agricole.

 Fiche expérience « Régie Agricole Communale de Mouans-Sartoux »





« Avec la recherche d'un approvisionnement local de la restauration collective, la vision sur l'installation agricole évolue. On cherche aujourd'hui les leçons des politiques d'accueil de l'industrie et du tertiaire pour les appliquer à l'agriculture. »

Serge BONNEFOY,  
Secrétaire technique de Terres en Villes

Malgré les outils existants, des difficultés persistent dans l'accès à la terre des porteurs de projet en agriculture. Face à ce constat, de **nouvelles formes d'aides à l'installation** émergent et essaient sur les territoires :

- **Mise en place de « foncières » locales** sur le modèle de la foncière Terre de Liens, tout en associant des acteurs à la fois publics et privés (associations, entreprises, habitants). Cette hybridation des financements faciliterait l'acquisition de biens sous forte pression de l'urbanisation.  
L'agglomération aubagnaise s'est associée à l'association Terre de Liens pour acquérir une ferme située en bordure d'une zone commerciale, emblématique de l'agriculture en zone péri-urbaine. Cette action commune entre la collectivité locale, devenue propriétaire des bâtiments, et la société civile qui se porte acquéreur des terres agricoles, permet l'installation d'un couple de maraîchers en agriculture biologique.
- **Création d'espaces tests agricoles** offrant à des candidats à l'installation la possibilité de tester en « grandeur nature » leur projet, en bénéficiant pour un temps donné d'un accès à des terres, d'équipements agricoles et d'un accompagnement à la création de leur activité.  
Le Parc naturel régional du Verdon, en partenariat avec Terre de Liens, le CFPPA de Digne-Carnejane et d'autres organismes du territoire, conduit actuellement une réflexion sur la création d'espaces tests agricoles, aujourd'hui inexistantes dans le Verdon. Ce projet est soutenu par le GAL Confluences autour du Verdon.
- **Expérimentation de Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE) dans le secteur agricole** permettant à des porteurs de projet de créer leur emploi au sein d'une structure collective qui leur offre la possibilité de développer leur activité dans le cadre juridique du salariat et de mutualiser un certain nombre de services.  
Un département agricole a ainsi été expérimenté au sein de la CAE Energies Alternatives en partenariat avec le CFPPA de Valabre. Actuellement en cours de réorganisation, « Valabre Terres d'Energies » a d'ores et déjà accompagné trois personnes avec un projet de débardage bois, quatre maréchaux ferrants ou encore une personne en production et récolte de plantes médicinales.
- Et d'autres innovations...

Certains proposent également une **évolution des baux ruraux**, devenus inadaptés aux situations de forte pression urbaine. Ces baux doivent être rendus plus attractifs pour les propriétaires fonciers.



## FINANCER SON ACTION

Dispositifs du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Soutien à la mise en place **d'une animation foncière** sur des territoires stratégiques et/ou confrontés à une problématique de friches agricoles avec une aide à la création par la SAFER de postes d'animateur foncier dédiés à des missions spécifiques sur des territoires identifiés.
- Soutien à la **constitution de réserves foncières et au portage foncier** en vue de favoriser l'émergence de projets agricoles par une prise en charge des frais de portage.
- Soutien aux **acquisitions foncières** par les communes et EPCI pour des projets agricoles, prioritairement en agriculture biologique et/ou en circuits courts (subvention de 20 à 70 %, plafonnée à 130 000 euros).
- Soutien à la **remise en état culturel des terres en friche** par les communes en vue de les mettre à disposition d'agriculteurs.
- Soutien financier à la **création, l'acquisition et la réhabilitation de fermes** communales ou intercommunales par les communes et EPCI à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération, plafonné à 150 000 € -ou 200 000 € si installation en agriculture biologique dans les communes n'excédant pas 20 000 habitants.

## 6 - ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE PAR DES DYNAMIQUES COLLECTIVES

Bien que la présence d'agriculteurs sur le territoire soit un préalable indispensable à la dynamique agricole, cela ne peut suffire à maintenir et développer une agriculture forte. C'est pourquoi, de plus en plus de collectivités interviennent directement auprès des agriculteurs en faveur de **l'émergence de dynamiques collectives et du renforcement de leur capacité à faire face aux enjeux**.

Il s'agit souvent d'ouvrir un espace de dialogue entre les agriculteurs du territoire leur permettant de construire des solutions collectives face aux difficultés rencontrées : besoin de main-d'œuvre, adaptation des systèmes d'exploitation à l'évolution de la réglementation et/ou du marché, coût et logistique de l'approvisionnement des clients en circuit court...

Il peut ainsi s'avérer intéressant de réfléchir à l'échelle territoriale pour mettre en place des groupements d'employeurs, des groupes d'échange de pratiques, le partage d'une marque territoriale, un point de vente collectif, etc. **La collectivité peut initier, voir animer, ces démarches collectives parfois difficiles à mettre en place par les seuls agriculteurs** par manque de temps, de ressources financières, d'un leader ou encore d'une confiance réciproque.

### Création d'un groupement d'employeurs à l'initiative d'une collectivité

La Charte agricole adoptée en 2008 par la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence prévoyait la mise en place d'un groupement d'employeurs afin de mutualiser l'embauche de salariés par les agriculteurs du territoire. L'objectif du projet est de favoriser à la fois le maintien et le développement des activités agricoles et le renforcement de l'emploi local. Dès 2008, une étude de faisabilité pour la création d'un groupement d'employeurs à vocation agricole est lancée par l'intercommunalité. Cette étude s'est concrétisée en 2009 par l'expérimentation d'une branche agricole au sein du groupement d'employeur, déjà existant sur le territoire, ESSOR. Si cette expérimentation s'est arrêtée en 2010, en raison d'un nombre de postes créés insuffisant -ne permettant pas d'un point de vue financier de faire perdurer l'opération-, d'autres Groupements d'employeurs dans le secteur agricole ont vu le jour et fonctionnent en région.

Source : ESSOR

En savoir plus sur les groupements d'employeurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur : [www.proget84.com](http://www.proget84.com)

## 7 - ACCROÎTRE LA VALEUR AJOUTÉE DES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX

Les acteurs du Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur ont souligné l'importance de **soutenir les outils de transformation existants et de favoriser leur (ré)installation** lorsque ceux-ci ont disparu ou n'existent pas.

L'objectif est de mailler le territoire avec des équipements permettant de valoriser localement la production afin d'accroître la valeur ajoutée liée à l'activité agricole. Le développement de ces équipements s'avère nécessaire à la fois pour les produits destinés à une commercialisation en circuits longs et ceux vendus localement (voir § 10 - Soutenir une production adaptée à la consommation). Les équipements à développer sont par exemple des unités d'abattage et de découpe indispensables à la transformation des animaux, des unités de transformation pour la fabrication de pâtes, semoules et farines ou encore des conserveries.

La présence de ce type d'infrastructure garantit également le maintien de certaines activités agricoles sur le territoire (pas d'élevage sans abattoir, pas de production laitière sans collecte, etc.).





Le maillage du territoire par ces équipements fait toutefois l'objet d'un débat sur le modèle économique permettant leur pérennité :

- La concentration actuelle de l'activité d'abattage est-elle la seule voie pour assurer la rentabilité économique des équipements ?
- La dispersion d'unités de petites tailles sur le territoire correspond-elle à un modèle économique viable ?
- L'intérêt général d'aménagement du territoire justifie-t-il la mobilisation de crédits publics pour assurer non seulement la création mais aussi le fonctionnement de ces outils ?

### Création d'un abattoir et d'un atelier de découpe

En 1996, face à la menace pesant sur l'avenir de l'activité d'abattage et par conséquent sur la filière viande, la Communauté de Communes du Pays d'Apt (CCPA), aidée également par les communes du Pays d'Apt, décide de créer elle-même un abattoir ainsi qu'un atelier de découpe ovins. Ce projet a été subventionné par le Conseil Régional et l'Etat. Après quelques attermolements, la transformation des équipements permettant de répondre à la demande de la filière porcine a été décidée. Ces deux équipements sont exploités depuis 2002 par la Société Alazard et Roux avec laquelle la CCPA a signé un crédit bail d'une durée de 21 ans.

Source : CCPA

La collectivité peut également **se rapprocher des entreprises artisanales et industrielles du secteur agro-alimentaire** afin de favoriser un approvisionnement local de ces outils de transformation.

## RÉPONDRE À L'ENJEU ALIMENTAIRE

Selon les acteurs du Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur, la politique alimentaire d'un territoire doit non seulement viser une valorisation de la production locale mais également une alimentation saine, accessible et de qualité sur le territoire. Autrement dit, l'objectif de la collectivité ne doit pas se résumer à l'émergence de nouveaux débouchés à la production locale mais aussi répondre aux besoins de l'ensemble des habitants en matière d'alimentation. Comment les territoires peuvent-ils s'organiser pour répondre à ces enjeux ?



### CIRCUITS COURTS ET CIRCUITS DE PROXIMITÉ

La notion de « circuits courts » a été définie par le ministère en charge de l'agriculture dans le cadre du plan Barnier (2010) visant à développer ces modes de commercialisation. Il s'agit de la vente de produits agricoles dans laquelle intervient, au maximum, un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. L'objectif est d'améliorer la captation de valeur au bénéfice de la production. Cette notion ne fait aucune référence à la distance géographique entre les lieux de production et de consommation.

Dans une approche territoriale, la notion de « circuits de proximité » est préférée à celle de « circuits courts ». Le terme « proximité » fait en effet référence aux relations économiques et sociales entre les acteurs d'un même territoire (habitants, agriculteurs, commerçants, artisans...). Les circuits de proximité traduisent de façon plus juste les préoccupations des élus locaux au regard des liens et des synergies entre acteurs qui se créent au bénéfice d'une dynamique sociale et économique du territoire.

Dans le cadre de la politique agricole et alimentaire, **les principales actions à mettre en œuvre par les territoires** ont pour objectifs d'identifier les liens à développer entre les besoins et l'offre existants et/ou potentiels, de permettre l'accessibilité par tous à ces produits, de soutenir une production adaptée à la demande et de contribuer à la qualité des produits.

## 8 - IDENTIFIER LES BESOINS ALIMENTAIRES DES HABITANTS ET LES RÉPONSES DU TERRITOIRE

De plus en plus de territoires s'engagent dans des démarches d'observation et d'analyse des besoins alimentaires de la population, de l'offre locale en produits agricoles et des circuits de commercialisation présents sur le territoire.

Interroger la connexion entre « fourches et fourchettes » sur le territoire permet de dépasser les logiques de filières agricoles. Toutefois, rares sont encore aujourd'hui les diagnostics qui incluent un volet alimentation du point de vue des habitants (comment avoir accès à une alimentation saine, de qualité et porteuse de sens ?) et non seulement des producteurs (comment trouver un débouché à ma production ?).

Les **analyses des besoins alimentaires** s'intéressent au marché potentiel, aux comportements des consommateurs et aux freins culturels, financiers... limitant l'accessibilité des produits locaux par la population.

### Analyser les pratiques de consommation des habitants

En 2010, le Pays de la Jeune Loire et ses Rivières (Haute-Loire), désireux de favoriser le développement de la consommation de produits alimentaires locaux, a commandité un diagnostic de la production, de la transformation, de la distribution et de la consommation. Effectuée dans le cadre du projet de recherche LIPROCO (PSDR), l'analyse de la demande visait à connaître les comportements alimentaires généraux et plus précisément la consommation réelle de produits locaux et son potentiel de développement sur ce territoire de 83 000 habitants dont un quart vivant dans l'aire urbaine stéphanoise. Le bilan de la consommation avait pour objectif de déterminer la fréquence d'achat en produits locaux (84,6 % des 294 répondants sont des acheteurs réguliers), les catégories de produits concernées (produits laitiers et viandes dominent), les lieux d'approvisionnement (marchés, commerces traditionnels et grandes surfaces arrivent en tête), ainsi que les motivations (fraicheur des produits, soutien à l'agriculture locale, qualité gustative supérieure sont les premières citées). Quant à l'étude du potentiel de consommation, elle a permis de mieux cerner les intentions d'achat des consommateurs (40,2 % pensent acheter plus de produits locaux dans l'année à venir, en priorité des fruits et des légumes), ainsi que les facteurs pouvant les inciter à augmenter leur consommation (mieux identifier les lieux de vente, rendre accessibles les produits locaux dans les lieux d'achats alimentaires habituels des consommateurs, mieux les identifier dans les magasins, pratiquer des prix moins élevés ou plutôt changer les représentations sur les prix...).

 **Bilan et potentiel de consommation de produits locaux dans le Pays de la Jeune Loire et ses rivières**

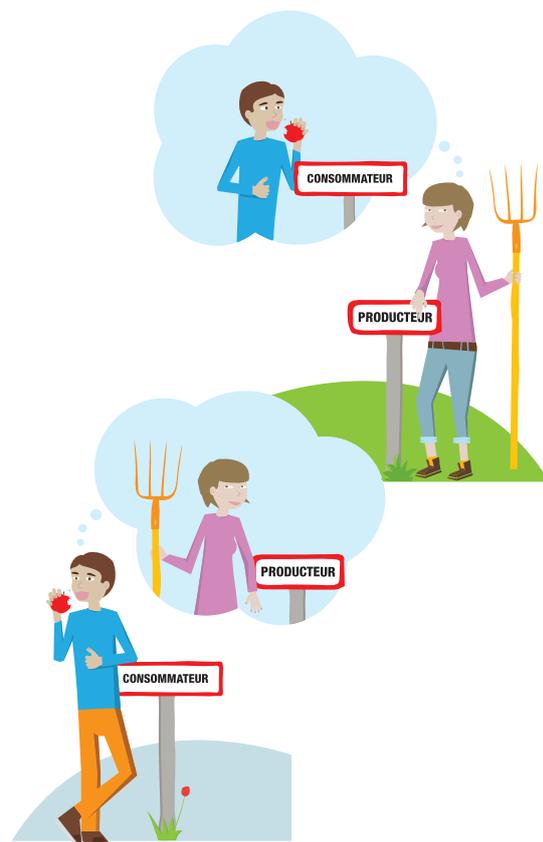
Les **analyses de l'offre en produits agricoles et alimentaires** permettent, quant à elles, de connaître l'état de la production locale, les attentes et pratiques des producteurs, les circuits de commercialisation, etc.

### Evaluation du potentiel de développement de l'offre en circuits de proximité

La stratégie agricole adoptée en 2009 par le Parc naturel du Verdon pour la période 2010-2014 définit plusieurs axes stratégiques d'intervention dont la valorisation en circuits courts des productions locales.

Pour répondre à cet objectif stratégique, le Parc a inscrit sa démarche dans un programme de recherche-action intitulé LOCCATERRE « Développer les circuits courts alimentaires pour répondre aux besoins des territoires », financé par le programme national de développement agricole et rural (PNDAR, CASDAR).

Dans le cadre d'un travail avec des chercheurs (INRA) et des organismes professionnels





agricoles, une méthodologie d'enquête a été définie permettant de recenser et caractériser les circuits courts et d'estimer leur potentiel de développement. L'enquête réalisée auprès de 32 exploitations fait ressortir différentes stratégies auxquelles ont recouru les producteurs pour commercialiser localement leur production :

- stratégies tournées vers le tourisme,
- stratégies tournées vers la consommation locale,
- stratégies hybrides tournées à la fois vers le tourisme et la consommation locale.

La connaissance des intérêts et des stratégies des producteurs a permis d'identifier les interventions du Parc les plus propices au développement des circuits courts sur son territoire.

 Fiche expérience « Evaluation du potentiel de développement de l'offre en circuits de proximité »

La mise en place d'un **observatoire des circuits alimentaires de proximité** permet d'établir un état des lieux et de suivre les évolutions de ces modes de commercialisation sur le territoire. C'est aussi un outil de développement territorial coordonné par différents acteurs (définition retenue dans le cadre du projet LIPROCO).

Certains observatoires ont retenu la typologie établie par le Recensement Agricole (RA) afin de comparer et recouper les données :

- vente à la ferme,
- vente sur les marchés,
- commerçant détaillant,
- en tournée à domicile,
- point de vente collectif,
- grandes et moyennes surfaces,
- salons et foires,
- paniers (type AMAP),
- restauration commerciale,
- restauration collective,
- par correspondance, bien que cette dernière forme relève davantage de la définition ministérielle des circuits courts que celle des circuits de proximité (voir encadré).



Source : Mairie de Mouans-Sartoux

### Observation des circuits alimentaires de proximité

Fortement impliqué dans le développement des circuits alimentaires de proximité, le Parc naturel régional du Luberon dresse le double constat :

- d'un fort développement des formes de commercialisation des produits locaux en circuits courts (magasins collectifs, paniers de produits locaux, buffet fermier...);
- d'une diversité d'acteurs impliqués dans leur développement (agriculteurs, organismes professionnels, consommateurs, collectivités).

L'enjeu est donc moins, selon le PNR, l'impulsion de nouveaux projets, que leur accompagnement et leur articulation dans le cadre d'une politique cohérente, structurante et durable. Pour ce faire, le PNR constitue actuellement une base commune de connaissance des initiatives en circuits courts sur le territoire, à destination des agriculteurs, des organismes et associations d'appui à l'agriculture, des collectivités et des consommateurs. Ces données seront mises en ligne dans un espace internet dédié à l'alimentation et à l'agriculture locale et de qualité sur le territoire du Groupe d'Action Locale Haute Provence Luberon (PNR Luberon et Pays de Haute Provence), financeur de l'action.

Il s'agit également d'animer, à partir de cet outil, un travail en réseau entre les différents acteurs impliqués. Celui-ci portera sur l'analyse des données, la capitalisation des expériences réussies, leur diffusion et leur articulation afin d'éviter qu'elles ne viennent en concurrence.

Source : PNR du Luberon

En savoir plus : [www.dansvotreassiette.org](http://www.dansvotreassiette.org)

**POUR ALLER PLUS LOIN...**

-  **Agriculture de proximité, circuits courts : les territoires aquitains s'impliquent**, Réseau rural Aquitaine - PQA, 2011  
Ce guide s'articule autour de quatre questions : Comment appréhender et susciter la demande en matière de circuits de proximité ? Comment quantifier et qualifier l'offre locale et estimer son potentiel de développement ? Comment introduire des produits locaux dans la restauration collective ? Comment favoriser la synergie entre producteurs et restaurateurs dans le développement des circuits courts ?
-  **Diagnostic des circuits alimentaires de proximité sur un territoire**, LIPROCO, 2011  
Elaboré à partir d'une expérience de diagnostic de la consommation, de l'offre proposée par les agriculteurs et des circuits d'approvisionnement conduite au sein d'un Pays auvergnat, ce « Carnet Pro » apporte des éléments de réflexion transférables à d'autres territoires.
-  **Construire une observation des circuits courts alimentaires**, LIPROCO, 2011  
Ce second « Carnet Pro » fait le point sur les avancées méthodologiques de construction d'un observatoire des circuits courts et outille sur les questions du partenariat et de la gouvernance alimentaire.

## 9 - PERMETTRE L'ACCESSIBILITÉ PAR TOUS À DES PRODUITS LOCAUX

Rendre accessibles et identifiables les produits locaux par la population nécessite d'organiser la rencontre de l'offre et de la demande.

En fonction des territoires (nature de la demande, type de productions, habitude des consommateurs, attentes des agriculteurs...), les formes de circuits courts à développer peuvent varier. Toutes reposent cependant sur **un dialogue et des partenariats entre différents acteurs** (producteurs, consommateurs, artisans, cuisiniers, restaurateurs...). Les démarches mises en œuvre ont également en commun de rechercher **un modèle économique pérenne** au circuit de commercialisation développé, permettant de dégager une valeur ajoutée pour l'agriculteur.

### Organisation de l'approvisionnement de la restauration collective d'un territoire

Le Pays de Haute Provence s'est lancé en 2009 dans l'organisation de l'approvisionnement en produits agricoles locaux de la restauration scolaire.

La démarche s'appuie sur l'organisation d'un processus de concertation entre acteurs (publics et privés) issus de branches d'activité et de métiers différents. L'efficacité du modèle proposé réside ici non sur le pouvoir de négociation d'un agent économique donneur d'ordre mais sur la qualité du dialogue, une vision partagée du projet, une compréhension commune des contraintes de chacun et la recherche entre producteurs et prescripteurs de solutions concertées économiquement viables pour tous.

La démarche s'appuie également, d'un point de vue logistique, sur des points de ventes collectifs dont ceux de Manosque et de Forcalquier créés dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER) DEFI INTER porté par le Pays.

Selon une logique de marchés tests et sur un nombre limité de produits, les premières livraisons ont démarré en novembre 2010

 **Fiche expérience « Organisation de l'approvisionnement de la restauration collective d'un territoire »**



*« Il faut redonner de la valeur ajoutée à l'agriculture en retissant le lien entre le consommateur et le producteur que ce soit par la restauration collective ou les achats individuels. C'est par là que l'on pérennisera l'agriculture et les terres agricoles. Beaucoup de terres partent à l'urbanisme parce que les exploitations agricoles ont rencontré d'énormes problèmes financiers. »*

Jean-Louis BROCHIER,  
Conseiller municipal de Gap



### Intégrer la restauration collective dans l'Agenda 21 local

Dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Gap, la Direction de l'Education (en charge des cantines scolaires) a saisi l'opportunité de la fin de la Délégation de Service Public des repas scolaires afin de rédiger un nouveau cahier des charges, beaucoup plus orienté « développement durable ». Celui-ci comprend des exigences sur l'origine des produits, le bilan carbone des opérations, la proportion des produits labellisés biologiques et/ou agriculture raisonnée, la saisonnalité et la maturité des fruits.

Or, la cuisine mise à disposition pour la confection des repas n'a pas été conçue pour travailler des produits frais, mais seulement pour faire de « l'assemblage ». Ainsi, l'entreprise retenue dans le cadre du marché public a mis en place un partenariat avec un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) portant sur la création et la gestion d'une légumerie au sein de ce centre. Celle-ci permet de transformer les légumes produits par un maraîcher local en produits adéquats (lavage, épluchage, découpe) et de fournir la cuisine centrale selon les normes d'hygiène de la restauration collective. La ville a confié le suivi de ce marché public à l'un de ses agents qui est donc en contact direct et permanent avec le prestataire afin de faire face collectivement aux difficultés et de trouver les meilleures solutions, dans l'intérêt des partenaires et usagers.

 Fiche expérience « Cuisine centrale de Gap »



### Une halle de producteurs au sein de l'agglomération

L'expérimentation à partir de l'été 2010 d'une halle de producteurs a constitué le pivot d'un nouvel axe stratégique dont s'est dotée la Charte agricole du Pays d'Aix visant à développer l'alimentation locale. Ce projet a été financé dans le cadre du projet de coopération RURURBAL (Rural, Urbain, Alimentation) soutenu par le Programme MED (FEDER) et conduit par six villes méditerranéennes sur la gouvernance alimentaire territoriale.

Face aux difficultés rencontrées par les producteurs du Pays d'Aix dans la commercialisation en filières longues de leurs fruits et légumes, le projet d'articuler les circuits longs et courts en proposant un lieu de vente en 1/2 gros sur le territoire a retenu l'attention des agriculteurs. L'objectif est de permettre à des producteurs de vendre leur produit directement aux consommateurs et aux restaurateurs sans changer fortement le conditionnement (vente en 1/2 gros) et sans être mobilisés sur de longues durées par la vente (ouverture au public sur une plage réduite de 2h).

Mise en place au printemps 2010 au sein d'une zone commerciale entre Marseille et Aix (Plan de campagne), la Halle de Producteurs « Terres de Provence » a rencontré un vif

succès auprès des consommateurs individuels, moins auprès des restaurateurs. Suite à ce succès, l'organisation de la halle s'est reproduite en 2011 et en 2012. Lors de cette dernière saison, ce sont 27 producteurs présents trois fois par semaine entre 17h et 19h qui ont vendu leurs produits à plus de 100 000 visiteurs. Le projet pourrait essaimer dans d'autres zones commerciales du Pays d'Aix.

 Fiche expérience « La Halle de Producteurs du Pays d'Aix »

### Connecter les agriculteurs et les restaurateurs pour un territoire «gourmand»

Afin de promouvoir les produits locaux et les producteurs auprès des habitants et des nombreux touristes, le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var (Alpes-de-Haute-Provence) a initié le projet « Pays gourmand ».

La démarche s'appuie principalement sur la définition d'une charte et la création d'un label permettant d'identifier les établissements dont la carte comporte des produits agricoles locaux. Le label « Pays Gourmand » est ainsi attribué par le Pays aux restaurateurs situés sur son territoire et sur le canton de Comps-sur-Artuby, qui proposent au minimum un plat « Pays Gourmand ». Celui-ci doit être composé principalement de produits du territoire. Les contrôles sont organisés par l'équipe du Pays. Pour la seconde saison organisée en 2012, 23 restaurateurs ont été labellisés.

Source : Pays Asses-Verdon-Vaire-Var

En savoir plus : [www.paysgourmand.com](http://www.paysgourmand.com)



« Au lancement du projet, les agriculteurs considéraient que les restaurateurs cherchaient à aller au plus simple, en passant par un grossiste pour se procurer des produits congelés sans s'embêter à utiliser des produits locaux auprès de multiples producteurs. De leur côté, les restaurateurs estimaient que les agriculteurs n'étaient pas capables de tenir un cahier de commandes et de fournir en temps voulu les quantités et les produits recherchés. »

Juliette GROSSMITH,  
Directrice du Pays  
Asses-Verdon-Vaire-Var

Les acteurs du Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur ont également souligné l'**importance de considérer les personnes les plus démunies**. Celles-ci ne doivent pas être les oubliées des politiques agricoles et alimentaires territoriales. Les circuits alimentaires de proximité peuvent effectivement faciliter l'accès à une alimentation qualitative pour les foyers à petits budgets tout en ayant le souci du producteur.

Pour cela, un rapprochement est nécessaire entre a minima :

- l'intercommunalité, le Pays ou le PNR qui apporte un soutien à l'agriculture,
- les communes qui ont en charge l'aide alimentaire, l'insertion voire la politique de la ville,
- et les organismes recevant les personnes en situation de précarité.

Un décloisonnement des politiques publiques est ainsi indispensable à l'établissement de ponts entre les publics et les objectifs visés.

Les leviers d'action peuvent être divers : jardins partagés, épicerie sociale, coopérative d'achat...

### Du producteur aux consommateurs, à chacun son tarif pour une alimentation locale !

L'association « Solid'Arles, de la terre à l'assiette » (composée d'agriculteurs, de consommateurs et d'institutionnels) a créé en 2008 un point de vente collectif solidaire. Un système de double tarification permet d'adapter le prix des produits aux moyens financiers du consommateur, tout en assurant une rémunération juste au producteur. Les consommateurs bénéficiant du « tarif conso 1 » paient leurs produits quasiment à prix coutant : le prix payé au producteur est affecté d'un coefficient 1.01 ou 1.03 selon les produits. Pour les autres consommateurs (tarif conso 2), le coefficient multiplicateur (1.38 ou 1.45 selon les produits) permet de faire fonctionner la structure. Ainsi, fin 2011, environ 250 ménages justifiant de revenus modestes (13% des adhérents de l'association) s'approvisionnaient à moindre coût en fruits et légumes frais locaux.

 Fiche expérience « Solid'Arles, de la terre à l'assiette »



### Faire participer l'alimentation à la cohésion sociale et territoriale

Convaincue du potentiel d'une politique alimentaire pour la dynamique et la cohésion du territoire, la Communauté d'agglomération du Pays voironnais a recours à l'alimentation comme vecteur d'échanges entre les habitants et de liens au territoire. Ainsi, dans le cadre de la politique de la ville, des actions ont été conduites avec les CCAS (Centres communaux d'Action sociale) dans les quartiers d'habitat social où l'alimentation a servi de support aux échanges. D'autres projets et actions dans lesquels l'alimentation sert de lien entre les habitants du territoire ont été soutenus tels que les fermes ouvertes (vendredis fermiers, spectacles à la ferme), jardins partagés, etc. Une réflexion est également en cours sur la création d'un centre sur le thème de l'alimentation comme lieu de rencontre entre ville et campagne.

Présentation de Frédéric DELATTRE, Pays voironnais :

 [Compte-rendu de la rencontre du 8 juin 2011 \(p. 6\)](#)

 [Diapositives](#)

Dans ce contexte d'implication croissante des collectivités en faveur du développement des circuits courts, de nombreux débats se font jour sur les outils et la plus-value de certains de ces circuits :

- *Faut-il ou non favoriser la vente des produits locaux par les grandes et moyennes surfaces ?* Ces lieux de vente ont la capacité de mettre sur le marché des volumes importants, ce qui peut conforter le développement des circuits de proximité sur un territoire. Toutefois, dans un contexte où les GMS sont accusées de fixer des marges importantes aux dépens des agriculteurs et des consommateurs, de nombreuses collectivités hésitent à s'engager dans cette voie.
- *Les circuits de proximité garantissent-ils une meilleure qualité des produits ?* Quel que soit le mode de production, la plus grande fraîcheur et maturité des produits vendus localement sont reconnues largement. Au-delà de ces aspects, l'intervention de la collectivité publique en faveur de l'accessibilité de produits dont le cahier des charges ne serait pas renforcé fait débat au sein des territoires (voir § 11 - Contribuer au renforcement de la qualité des produits).
- *Faut-il instaurer une marque spécifique au territoire pour une meilleure identification des produits locaux ?* Certaines collectivités ont fait le choix de développer une marque territoriale : Les Jardins du Pays d'Aubagne par la Communauté d'agglomération, les Marques Parcs développées par les Parcs naturels régionaux, etc. Toutefois, des voix s'élèvent contre la multiplication des marques et la mise en place de labels qui ne garantissent pas toujours une plus-value qualitative du produit.
- *Quelle est l'échelle de territoire la plus pertinente pour organiser des circuits alimentaires de proximité ?*
- *Quels sont les différents modèles économiques et de gouvernance assurant une pérennité des circuits de proximité ?*
- *Comment articuler une réponse apportée à la demande existante au sein même du territoire et les attentes exprimées à proximité, notamment dans les villes ?*
- ...





### POUR ALLER PLUS LOIN...

-  **Circuits alimentaires de proximité : Vers une stratégie territoriale**, Réseau rural et péri-urbain Nord-Pas de Calais - CERDD, 2012  
 Ce document, élaboré suite à l'investigation des pratiques d'une quinzaine de territoires en Nord-Pas de Calais, livre des repères méthodologiques et des points de vigilance sur le rôle que peuvent jouer les territoires dans l'accompagnement et le développement des projets de circuits alimentaires de proximité.
-  **Mettre en place des circuits alimentaires de proximité**, Réseau rural et péri-urbain Nord-Pas de Calais, 2012  
 Ce guide présente pour chaque type de porteurs de projet (agriculteurs, intermédiaires et collectivités) les différentes démarches à suivre pour réaliser son projet de développement d'un ou plusieurs circuit(s) alimentaire(s) de proximité.
-  **Circuits courts et cohésion sociale. Capitalisation et analyse d'expériences conduites sur les territoires ruraux et périurbains**, Réseau rural français - INRA et CELAVAR, 2010  
 Ce document présente des expériences où les circuits courts contribuent à la cohésion sociale sur le territoire, notamment en permettant un accès à TOUS aux produits alimentaires locaux.
-  **Favoriser une restauration collective de proximité et de qualité : Guide pratique**, DRAAF Rhône-Alpes, 2011  
 Ce guide propose des recommandations pratiques et juridiques pour les gestionnaires et responsables des restaurants collectifs.
-  **Construire ensemble des circuits alimentaires de proximité. Guide à destination des élus et des animateurs de territoires**, Réseau rural français - AFIP, 2009  
 Ce document est d'abord destiné à des animateurs, agents de développement et élus de territoires qui souhaitent aborder dans leur politique locale la question de l'agriculture et faire émerger des projets de circuits alimentaires de proximité. On y trouve des informations et des méthodologies pour aider à l'émergence et à la conduite de projets.
-  **Explorez le développement territorial avec les circuits courts de proximité**, CERDD, 2010  
 Ce guide apporte des repères sur l'évaluation de la durabilité (sociale, environnementale, économique, territoriale) des projets de circuits alimentaires de proximité à l'attention des agents et élus des territoires.
-  **Circuits courts : contribution au développement régional**, TRAVERSAC J.-B. (coord.), 2011 (sur commande)  
 Du marché de plein vent au panier de fruits et légumes, cet ouvrage éclaire, à travers divers exemples dans plusieurs régions françaises, l'organisation du travail et l'inscription territoriale des acteurs et de leurs produits dans différentes configurations d'espaces et de réseaux sociaux.



### FINANCER SON ACTION

-  Dispositifs du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
 Le Conseil régional accompagne les territoires organisés dans leurs projets de soutien au développement des circuits courts pour les produits régionaux, lorsqu'ils présentent des garanties de viabilité économique, une structuration de filières d'approvisionnement en produits régionaux, un volet éducation/sensibilisation, un ciblage de plusieurs marchés différents et une intégration de l'approvisionnement de la restauration collective publique en produits régionaux. Pour cela, différents dispositifs peuvent être mobilisés en soutien à la stratégie du territoire, à destination des acteurs publics ou des partenaires privés impliqués dans le projet, tels que :
  - Appui à la création, au sein des territoires et des organismes agricoles, de **poste d'agent logistique de commercialisation et de distribution** de produits agricoles alimentaires de proximité en réponse aux besoins de la restauration collective scolaire.
  - **Co-financement des mesures du FEADER** (présentées p.43 et p.44) portant sur l'élaboration des stratégies locales (341B), les points de vente à la ferme (311 bis), l'industrie agro-alimentaire (123 A), la transformation à la ferme (121C4), les régimes de qualité (132 et 133)...
- Autres accompagnements financiers à destination des collectivités en fonction de l'intérêt du projet et de son adéquation avec la politique régionale en matière de circuit court.
-  Dispositif de l'Etat
  - Soutien dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA) aux projets, portés notamment par des territoires, permettant de **faciliter l'accès de tous à une alimentation saine, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables.**
-  Mesures du FEADER
  - **Mesure 341B « Stratégie locale de développement »** : soutien aux organismes publics et/ou privés dans l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés, en intervenant sur des projets ruraux à caractère transversal et partenarial.
  - **Mesures 311 bis « Diversification vers des activités non agricoles : points de vente directe de produits des exploitations agricoles »** : soutien les exploitations agricoles dans les investissements relatifs à la création, la rénovation ou l'extension des points de vente directe individuels et collectifs de produits issus de l'exploitation agricole.



## 10 - SOUTENIR UNE PRODUCTION ADAPTÉE À LA CONSOMMATION



« Le processus de spécialisation a été poussé à l'excès et a incontestablement rencontré ses limites. Il ne s'agit pas de viser aujourd'hui une autonomie agricole et alimentaire mais d'inciter les collectivités territoriales à soutenir telle ou telle filière qui participe au développement des territoires ruraux »

Jacques GLEYE,  
Président de l'Union départementale CLCV 06  
(Consommation, Logement et Cadre de vie)

### Soutien aux filières déficitaires

Organiser les circuits alimentaires de proximité, ce n'est pas seulement permettre la rencontre entre l'offre et la demande existantes, c'est aussi favoriser une production répondant à la consommation d'aujourd'hui et de demain.

Il s'agit alors de mettre en perspective les potentialités du territoire avec les besoins alimentaires des habitants en termes quantitatifs (calories) et qualitatifs (diversité des produits et qualité nutritionnelle). De cette analyse, il peut apparaître nécessaire de **soutenir le développement de certaines filières déficitaires**.

Les produits manquant sur le territoire peuvent relever de filières pas ou peu aidées par la PAC (Politique Agricole Commune) comme l'horticulture, le maraîchage ou encore l'arboriculture. L'intervention de la collectivité locale peut alors jouer un effet levier dans le développement de ces filières. Son soutien peut passer par la construction de serres, de chambres froides ou d'autres équipements.

Certaines collectivités pensent ces interventions au regard de la **diète méditerranéenne**, reconnue pour ses qualités nutritives : le déficit d'une filière est alors calculé en fonction des préconisations des nutritionnistes se basant sur ce régime méditerranéen et non d'après une étude de la consommation actuelle des ménages. Ces collectivités tentent ainsi de reconnecter la production à des préoccupations sanitaires et à l'identité locale. Cette démarche présente l'intérêt de reconnecter différentes préoccupations et politiques locales. Il faut cependant éviter l'écueil de l'exclusion de cette intervention publique les habitants originaires d'autres cultures.

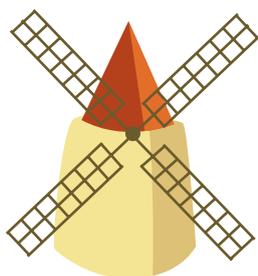
### Le métabolisme agricole de l'agglomération franco-valdo-genevoise

Afin de conduire une politique agricole favorisant une plus grande autosuffisance alimentaire de l'agglomération franco-valdo-genevoise, une étude a été conduite en 2010 pour connaître le taux actuel de recouvrement des besoins par la production locale.

Il résulte de ces calculs un taux d'autosuffisance alimentaire de l'agglomération de près de 50 % avec des disparités fortes selon les filières (l'arboriculture couvre 135 % des besoins, la viande bovine seulement 34 %).

Ces chiffres contribuent à orienter la politique agricole locale vers les productions qui recouvrent à ce jour le plus difficilement les besoins alimentaires.

 [Rapport « Le métabolisme agricole de l'agglomération franco-valdo-genevoise »](#)



### Soutien à la transformation locale des produits

La transformation de la production sur le territoire permet non seulement d'accroître la valeur ajoutée produite localement avant son exportation (voir § 7- Accroître la valeur ajoutée des produits agricoles locaux) mais aussi de rendre consommable par la population locale les produits de l'agriculture.

Certaines productions agricoles nécessitent en effet une première transformation pour être commercialisées directement aux consommateurs. C'est notamment le cas de la viande pour laquelle des abattoirs et des ateliers de découpe sont indispensables, des céréales qui doivent être moulues en farine, des olives qu'il faut presser, etc. Par ailleurs, la transformation d'autres productions pour en faire des produits élaborés permet de diversifier l'offre de produits d'origine locale, notamment dans un contexte où les consommateurs sont en recherche de rapidité et de simplicité dans la préparation.

Ainsi des ateliers de transformations permettront de diversifier l'offre de produits locaux (pain, pâtes, charcuterie...) et de conserver les produits ne pouvant tous être écoulés au moment de la production, notamment pour les fruits et légumes (compotes, confitures, jus, conserves, sauces...).

### Soutien à la création d'un moulin à farine

Dans le cadre de sa stratégie 2007-2013, le GAL Confluences autour du Verdon a lancé en 2010 un appel à propositions « Ensemble, développons nos circuits alimentaires de proximité ». Celui-ci s'adressait aux différents acteurs intervenant dans le développement de ces circuits : collectivités, restaurateurs, commerçants, associations, producteurs...

Parmi les dix projets retenus, le GAL soutient, avec la mesure 121C du FEADER, la création d'un moulin à farine bio pour le compte d'une association d'agriculteurs (« les moulins bio du Verdon ») présente sur le plateau de Valensole permettant ainsi d'amorcer la structuration d'une micro-filière agricole locale tout en assurant aussi bien la sensibilisation du consommateur que la commercialisation du produit.

Source : GAL Confluences autour du Verdon

La transformation des produits agricoles peut également être assurée localement par d'autres acteurs que les seuls agriculteurs. La collectivité peut jouer un rôle dans la construction ou le renforcement de partenariats entre les agriculteurs et les artisans (bouchers, boulangers...).



« Souvent dans le Verdon, les productions locales sont exportées et reviennent en produits finis. »

Antoine FAURE,  
Maire d'Aups et Président  
de la Commission agriculture  
du PNR du Verdon



### POUR ALLER PLUS LOIN...

☞ Construire des synergies sur les territoires entre agriculteurs et acteurs alimentaires, Réseau rural français – Trame, FNCUMA et APCMA, 2010

Ce document apporte des éléments sur les conditions de réussite et les facteurs d'échec de la relation entre les agriculteurs, les artisans et les restaurateurs à partir de l'exemple de la filière viande.



### FINANCER SON ACTION

☞ Dispositifs FEADER

- **Mesure 123A « Investissement dans les industries agro-alimentaires »** : soutien aux investissements réalisés par des entreprises privées non-agricoles, ou éventuellement des collectivités publiques, dans des activités de stockage-conditionnement, transformation et commercialisation de produits agricoles.
- **Mesure 121C4 « Investissements de transformation à la ferme »** : soutien aux exploitations agricoles dans les investissements matériels relatifs à la création, la rénovation ou l'extension d'ateliers de transformation à la ferme de produits de la ferme.



« Bio ou pas bio, c'est une question fondamentale. A terme, nous souhaitons promouvoir une agriculture de proximité de qualité plutôt bio qu'industrielle. Mais, à ce jour, nous n'avons pas souhaité exclure l'agriculture conventionnelle de la mise en place des circuits courts sur la restauration collective. Petit à petit nous introduirons des critères de qualité... »

Jérôme DUBOIS,  
Maire de Volx et Président  
du Pays de Haute Provence



## II - CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA QUALITÉ DES PRODUITS

L'enjeu non seulement économique mais aussi alimentaire que présente le développement des circuits de proximité exige de s'intéresser à la qualité des produits locaux. Les communes, intercommunalités et territoires de projet peuvent agir sur la qualité et la reconnaissance des produits dont ils facilitent la commercialisation auprès des populations locales. Toutefois, pour y parvenir, des démarches différentes peuvent être mises en œuvre.

Le cas de l'approvisionnement de la restauration collective est particulièrement illustratif des choix qui s'offrent à la collectivité. Celle-ci peut :

- soit introduire des produits exclusivement biologiques dans ses cantines en privilégiant les produits bio locaux tout en complétant par des produits bio importés,
- soit recourir aux produits locaux quel que soit leur mode de production, tout en intégrant progressivement des critères de qualité dans le cahier des charges.

Au-delà de la restauration scolaire, certaines collectivités fixent des conditions à leur soutien dans le domaine agricole au regard des modes de production. Si les critères retenus par les collectivités portent principalement sur le respect de l'environnement et la qualité des produits, ceux-ci peuvent également inclure une dimension sociale (conditions de travail, participation à l'insertion...).

### Introduction d'exigences environnementales dans les contrats entre agriculteurs et collectivités

Sur les 25 hectares de terres agricoles acquises par la Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse, l'intercommunalité a souhaité introduire des exigences dans les modes de production en contrepartie des baux consentis aux agriculteurs. Afin de s'assurer du respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, une charte, valable pendant 10 ans, est ainsi signée entre l'intercommunalité, la SAFER et chacun des agriculteurs.

Grâce à ces actions, la Communauté de communes a acquis une notoriété dans la production en agriculture biologique. Des sociétés de transformation de produits bio se sont rapprochées de l'intercommunalité afin d'envisager leur implantation sur le territoire. Toutefois, les quantités de produits labellisés bio doivent encore augmenter pour faire du territoire de la Communauté de communes un véritable lieu de production attractif pour les activités de transformation.

 Fiche expérience « De l'accès au foncier au développement des circuits courts – Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse »



### FINANCER SON ACTION

 Mesures du FEADER

Certaines mesures à destination des agriculteurs peuvent servir la mise en œuvre d'une stratégie territoriale :

- **Mesure 132 «Participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire»** : soutien à la participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire (appellation d'origine contrôlée, appellation d'origine protégée, agriculture biologique...).
- **Mesure 133 «Activités d'information et de promotion»** : soutien aux activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire.
- **Mesure 214 «Mesure agro-environnementale»** : soutien des exploitations agricoles ayant des surfaces sur des zones à enjeux de biodiversité, de qualité de l'eau ou d'érosion des sols afin de mettre en œuvre des mesures agro-environnementales ciblées et exigeantes par des dispositifs contractuels d'engagement sur 5 ans.





# ÉTAT, RÉGIONS, DÉPARTEMENTS : ACCÉLÉRATEURS DES POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES LOCALES ?

La façon dont l'Etat, les Conseils régionaux et les Conseils généraux prennent en compte les politiques agricoles et alimentaires locales joue un rôle important sur le niveau et la qualité de l'implication des territoires dans les questions agricoles. C'est pourquoi, **la reconnaissance des démarches territoriales et l'articulation des politiques agricoles du local à l'Europe** constituent des facteurs clés pour le développement d'une agriculture dynamique et portée par tous en région. Qu'en est-il en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ? Quelles perspectives d'évolution attendent les acteurs ?

## ETAT DES LIEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES TERRITORIALES

L'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont fixé des objectifs ambitieux pour une alimentation locale (ex. 20% d'approvisionnement de la restauration publique en circuits courts en 2012, Loi Grenelle II), le développement de l'agriculture biologique (ex. 30% des surfaces en AB en PACA) ou encore la réduction de la consommation des terres agricoles (ex. diminution par deux des pertes de terres agricoles d'ici 2020, Loi de Modernisation Agricole 2010).

Pour répondre à ces objectifs, de quelle façon les partenaires institutionnels des territoires voient et soutiennent le rôle de ces derniers dans les domaines agricoles et alimentaires ? Sont présentés ici des éléments de compréhension sur le rapport entre les collectivités publiques (Régions, Départements, Etat, Europe) et les territoires dans le champ agricole et alimentaire. Cette présentation ne vise pas à dresser un panorama exhaustif des actions conduites par ces institutions en faveur de l'agriculture et/ou de l'alimentation.

### I - LA RÉGION ET LES TERRITOIRES

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté plusieurs dispositifs en faveur de l'agriculture dont certains confient aux territoires un rôle spécifique. En effet, bien que ses démarches de contractualisation avec les territoires ne prévoient pas toutes un volet agricole ou ne fixent un cadre et des objectifs régionaux dans ce domaine, l'institution régionale accompagne, au grès des sollicitations, les territoires dans leurs projets. Ce sont ainsi des actions de développement des circuits courts ou la mise en œuvre d'une stratégie foncière qui reçoivent un soutien régional.

### 2 - LES DÉPARTEMENTS ET LES TERRITOIRES

Parmi les Conseils généraux reconnaissant une plus-value aux démarches territoriales dans le domaine agricole, nous pouvons identifier trois stratégies de soutien à ces interventions :

- **Soutien à des actions ciblées portées par les territoires au grès des sollicitations**

Selon cette stratégie, le Conseil général des Bouches-du-Rhône a signé une convention d'animation foncière avec le Parc Naturel Régional des Alpilles (16 communes et une Communauté de communes partenaires), la SAFER et le Conseil régional. La convention confie au Parc un rôle d'articulation des dispositifs existants en matière de foncier agricole.

- **Appui à des territoires volontaires dans une prise en compte globale des enjeux agricoles**

Le Conseil général des Alpes-Maritimes est ainsi signataire de la Charte agricole du Pôle Azur Provence (Communauté d'agglomération grasseoise). La signature du Conseil général traduit son engagement à apporter un soutien technique et financier à sa mise en œuvre, sans pour autant indiquer la hauteur de son implication.

- **Intégration d'un volet agricole dans les contrats transversaux signés avec les territoires**

Le Conseil général de Vaucluse a signé pour la période 2012-2014 des contrats de territoire avec le Parc Naturel Régional du Luberon (aux côtés du Conseil régional, de l'Etat et du Conseil général 04) et le Pays Une Autre Provence. Ces contrats disposent d'un volet dédié à l'agriculture qui prévoit des actions en faveur du développement des circuits courts, de la préservation du foncier, de l'installation d'actifs ou encore de la création d'outils de transformation.

### 3 - L'ÉTAT ET LES TERRITOIRES

La Loi de Modernisation Agricole et de la Pêche (LMAP), adoptée le 13 juillet 2010, introduit de nouveaux dispositifs pour garantir aux consommateurs une alimentation sûre et de qualité et lutter contre la perte des terres agricoles. Le législateur a accordé toutefois peu de place aux territoires dans la poursuite de ces objectifs.

Néanmoins, on note l'inscription dans le Plan National Alimentation (PNA) de certaines actions de promotion des produits locaux conduites par les territoires.

L'Etat contribue également à ces approches territoriales de l'agriculture par sa présence, via les DDT(M) (Directions départementales des territoires et de la mer), auprès des élus dans l'élaboration des PLU et des SCoT. Un rôle que de nombreux participants aux travaux du Réseau rural régional souhaitent voir renforcé.

### 4 - L'EUROPE ET LES TERRITOIRES

- **LEADER, le volet territorial de la Politique Agricole Commune**

Le programme LEADER, soutenu par le second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), constitue la principale entrée territoriale de la stratégie européenne.

Les GAL (Groupes d'Action Locale) porteurs de ce programme, ont défini en Provence-Alpes-Côte d'Azur des plans de développement prenant en compte les enjeux agricoles. De nombreux projets de développement des circuits courts sont ainsi définis et soutenus par les GAL.

- **Perspectives territoriales dans les programmes européens 2014-2020**

Le Comité des Régions plaide pour une reconnaissance et un appui aux systèmes agro-alimentaires locaux dans la future PAC (Avis, 2011). Bien que l'avis du Comité des Régions ne s'intéresse qu'à l'organisation des circuits courts alimentaires par les collectivités locales (avec une coordination régionale), celui-ci introduit les territoires comme éléments majeurs de la politique agricole. On retrouve cette idée dans le sous-programme dédié aux circuits courts introduit au sein du projet de règlement FEADER (octobre 2011).

Par ailleurs, la Commission européenne propose le développement des Stratégies Locales de Développement (SLD) dans une logique inter-fonds (projet de règlement commun, octobre



2011). Cette nouveauté ouvre la voie à la reconnaissance, non seulement aux GAL situés en milieu rural mais aussi aux agglomérations, d'un rôle dans la mise en œuvre de la politique agricole. La déclinaison nationale et régionale de cette proposition reste toutefois à définir. Enfin, la Commission européenne conduit actuellement une étude sur le «Partenariat pour un développement urbain-rural durable» (RURBAN), à l'initiative du Parlement européen, dont l'objectif est de tirer des enseignements sur le rôle potentiel des partenariats urbains-ruraux dans le renforcement de la compétitivité régionale et de la cohésion territoriale. Les résultats de cette étude seront intégrés à la politique de cohésion pour la période 2014-2020 afin de stimuler les partenariats urbain-rural.

## PISTES D'AMÉLIORATION PROPOSÉES PAR LE RÉSEAU RURAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Afin de renforcer cette reconnaissance et l'articulation des politiques agricoles et alimentaires, les acteurs du Réseau rural ont proposé **différentes pistes d'amélioration** à l'attention des émetteurs des politiques départementales, régionales et nationales. Ces préconisations (détaillées ci-dessous) soutiennent un renforcement de la gouvernance régionale sur les enjeux agricoles et alimentaires, socle d'un contrat à la fois plus transversal et inscrit dans le temps entre les territoires et les institutions supra-locales.

### I - RENFORCER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE

Différents espaces de partage de diagnostics et d'orientations à l'échelle régionale ont déjà vu le jour en Provence-Alpes-Côte d'Azur, tels que l'Observatoire des circuits courts animé par le Conseil régional, les Comités techniques régionaux préalables aux dossiers FEADER ou encore le Réseau rural régional. Un renforcement de ces espaces multi-acteurs doit permettre **l'émergence d'une véritable gouvernance régionale des enjeux agricoles et alimentaires.**

#### • **Créer des espaces de dialogue entre territoires dans la construction des politiques**

L'élaboration des politiques locales se réalise généralement dans un contexte où les territoires sont placés dans une situation de concurrence réciproque pour l'utilisation des fonds. Cette rivalité, favorisée par des appels à projet régionaux, est peu propice au partage de stratégies et aux coopérations pourtant essentielles : les habitudes alimentaires des habitants (et des touristes), comme les productions agricoles, dépassent largement le cadre des périmètres des territoires. Et lorsque les dynamiques agricoles sont très différentes, elles peuvent faire jouer leur complémentarité à l'échelle régionale (ex. éleveurs et producteurs laitiers peuvent alimenter des zones non concernées par cette production) ; l'activation de ces partenariats nécessite des contacts et un dialogue réguliers. Il est donc nécessaire de favoriser ces échanges entre les territoires, en amont et pendant l'élaboration de leur politique.

#### • **Décloisonner les différents services des structures partenaires (Conseil régional, Conseil général, Etat) et les institutions entre elles**

Un des freins à l'élaboration d'approches transversales à l'échelle régionale et territoriale est le manque de culture commune et de relations entre les différents services des institutions régionales et entre les institu-



tions à diverses échelles. La transversalité des stratégies locales nécessite aussi une meilleure coordination des émetteurs des politiques de façon à faciliter la mise en œuvre de projets à partir de stratégies partagées en amont par tous les partenaires.

- **Faciliter les relations et coordinations inter-régionales**

Il apparaît nécessaire, particulièrement pour les territoires situés aux limites administratives de la région, de développer des partenariats inter-régionaux.

## 2 - FAVORISER UNE VISION TRANSVERSALE ET PROSPECTIVE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

- **Développer une approche transversale de l'agriculture régionale**

L'agriculture est trop souvent appréhendée par filière. Les espaces où ses enjeux sont considérés de façon globale sont rares et restent à développer. Pour cela, il est nécessaire d'identifier ou de créer une instance légitime pour mettre autour de la table l'ensemble des acteurs concernés (collectivités publiques, associations, professionnels de l'ensemble de la filière – agriculteurs, transformateurs, distributeurs –, chercheurs, consommateurs...).

- **Développer des démarches prospectives**

Une vision prospective de l'agriculture et de l'alimentation en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'avère nécessaire. Celle-ci contribuera plus particulièrement à adopter une approche plus stratégique de l'enjeu foncier.

- **Privilégier des programmes favorisant une prise en compte transversale de l'agriculture**

Cette vision globale de l'agriculture et de l'alimentation régionales doit se traduire dans des programmes plus transversaux (même si une approche par filière reste nécessaire). Dans d'autres domaines, les appels à projet ont fait la preuve qu'ils peuvent constituer des modalités de soutien aux initiatives territoriales favorisant la transversalité.

## 3 - DÉVELOPPER LA CONTRACTUALISATION PAR LA MISE EN PLACE D'OUTILS ADAPTÉS

- **Renforcer les politiques territoriales des Conseils généraux**

Les Conseils généraux jouent un rôle important dans les politiques agricoles et alimentaires locales. Cependant, les territoires de projets sont faiblement pris en compte dans l'élaboration de leur politique : il est proposé de mieux associer les territoires dans la définition de la stratégie départementale et de mieux reconnaître la plus-value des approches territoriales.

- **Inscrire les contrats entre les territoires de projet et ses partenaires dans la durée**

La mise en œuvre des programmes agricoles et alimentaires nécessite un engagement mutuel des acteurs locaux et de leurs partenaires financiers dans la durée. Des contrats de 3 à 5 ans pourraient être envisagés.

- **Soutenir l'animation territoriale**

Pour une implication réelle des acteurs dans les espaces d'échange proposés, les territoires ont besoin d'une ingénierie dédiée pour y participer, mettre en place une veille et travailler à la préparation des réponses aux appels à projet.

L'approche LEADER présente l'intérêt de réserver une partie de son enveloppe à une mission d'animation favorisant l'émergence de projets. Cette modalité est à diffuser dans les autres programmes car elle permet d'accompagner des acteurs de terrain dans la réalisation de stratégies et la constitution de dossier (tâche souvent chronophage et décourageante pour les acteurs non accompagnés).



# CONTACTS UTILES EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Chambre Régionale d'Agriculture PACA  
[www.agriculture-paca.fr](http://www.agriculture-paca.fr) 04 42 17 15 00

Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence  
[www.ahp.chambagri.fr](http://www.ahp.chambagri.fr) - 04 92 30 57 57

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes  
[www.hautes-alpes.chambagri.fr](http://www.hautes-alpes.chambagri.fr) - 04 92 52 53 00

Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes  
[www.ca06.fr](http://www.ca06.fr) - 04 93 18 45 00

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône  
[www.agri13.fr](http://www.agri13.fr) - 04 42 23 06 11

Chambre d'Agriculture du Var - [www.ca83.fr](http://www.ca83.fr) - 04 94 50 54 50

Chambre d'Agriculture de Vaucluse  
[www.agriculture84.fr](http://www.agriculture84.fr) - 04 90 23 65 65

ARDEAR - Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural  
[http://paca.confederationpaysanne.fr/dossiers\\_940.php](http://paca.confederationpaysanne.fr/dossiers_940.php) - 09 70 40 78 40

Bio de Provence Alpes Côte d'Azur  
[www.bio-provence.org](http://www.bio-provence.org) - 04 90 84 03 34

Collectifs de défense des terres fertiles - [www.terres-fertiles.fr](http://www.terres-fertiles.fr)

Coop de France Alpes Méditerranée  
[www.coopdefrance-alpesmediterranee.coop](http://www.coopdefrance-alpesmediterranee.coop) - 04 90 55 45 45

GRCIVAM PACA - [www.civampaca.org](http://www.civampaca.org) - 04 90 78 35 39

MSA - [www.msaprovenceazur.fr](http://www.msaprovenceazur.fr) - 04 91 16 58 58

SAFER PACA - [www.safer-paca.com](http://www.safer-paca.com) - 04 88 78 00 00

Terre de Liens PACA - [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org) - 09 70 20 31 24

TRAME-FRGEDA  
[www.pardessuslahaie.net/frgeda-paca](http://www.pardessuslahaie.net/frgeda-paca) - 04 42 21 63 31

## ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Alliance Provence - <http://allianceprovence.org> - 04 94 98 80 00

Epiceries solidaires - [www.epiceries-solidaires.org](http://www.epiceries-solidaires.org)

Filière paysanne - <http://filiere-paysanne.blogspot.fr> - 09 51 68 41 54

Paniers Marseillais - <http://lespaniersmarseillais.org> - 04 91 53 14 70

Relais locaux Bio Consom'acteurs - [www.bioconsomacteurs.org](http://www.bioconsomacteurs.org)

Union Fédérale des Consommateurs - Que choisir  
[www.ctrc-paca.org](http://www.ctrc-paca.org) - 04 92 72 19 01

Union Régionale CLCV - <http://clcv.ur.paca.free.fr/>

## ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

URVN-FNE - [www.fnepaca.fr](http://www.fnepaca.fr) - 04 91 33 44 02

Collectif régional des CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) - [www.cpie-paysdaix.com/312.html](http://www.cpie-paysdaix.com/312.html) - 04 42 08 07 67

## TERRITOIRES DE PROJET

### Pays :

Pays d'Arles (13) - [www.pays-arles.org](http://www.pays-arles.org) - 04 90 49 35 78

Pays Asses-Verdon-Vaire-Var (04) - [www.pays-a3v.net](http://www.pays-a3v.net) - 04 92 89 00 38

Pays Dignois (04) - [www.paysdignois.fr](http://www.paysdignois.fr) - 04 92 30 54 20

Pays Durance-Provence (04) - <http://durance-provence.fr> -

Pays Gapençais (05) - [www.pays-gapençais.com](http://www.pays-gapençais.com) - 04 92 53 46 14

Pays du Grand Briançonnais (05)  
[www.paysgrandbriançonnais.fr](http://www.paysgrandbriançonnais.fr) - 04 92 23 04 46

Pays de Haute-Provence (04)  
[www.paysdehauteprovence.com](http://www.paysdehauteprovence.com) - 04 92 75 23 96

Pays des Paillons (06) - [www.pays-des-paillons.fr](http://www.pays-des-paillons.fr) - 04 93 76 28 99

Pays de la Provence Verte (83)  
[www.paysprovenceverte.fr](http://www.paysprovenceverte.fr) - 04 98 05 12 22

Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (04-05)  
[www.pays-sud.fr](http://www.pays-sud.fr) - 04 92 81 02 90 / 04 92 44 15 12

Pays Sisteronais-Buëch (04-05)  
[www.pays-sisteronais-buech.fr](http://www.pays-sisteronais-buech.fr) - 04 92 61 49 86

Pays Une Autre Provence (84-26)  
[www.paysuneautreprovence.com](http://www.paysuneautreprovence.com) - 04 90 41 79 85

Pays Vallées d'Azur Mercantour (06) - [www.pvam.org](http://www.pvam.org) - 04 93 05 02 81

## Parcs Naturels Régionaux (PNR) :

PNR des Alpilles (13) - [www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr) - 04 90 54 24 10

PNR de Camargue (13) - [www.parc-camargue.fr](http://www.parc-camargue.fr) - 04 90 97 10 82

PNR du Luberon (84) - [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr) - 04 90 04 42 00

PNR des Pré-Alpes d'Azur (06)  
[www.pnr-prealpesdazur.fr](http://www.pnr-prealpesdazur.fr) - 04 92 42 08 63

PNR du Queyras (05) - [www.pnr-queyras.fr](http://www.pnr-queyras.fr) - 04 92 46 88 20

PNR du Verdon (83-04) - [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr) - 04 92 74 68 00

## Groupes d'Action Locale (GAL) :

GAL Confluences autour du Verdon  
[www.pays-a3v.net](http://www.pays-a3v.net) - 04 92 73 12 97

GAL Entreprendre en Grand Briançonnais  
[www.paysgrandbriançonnais.fr](http://www.paysgrandbriançonnais.fr) - 04 92 23 01 03

GAL Haute Provence Luberon  
[www.paysdehauteprovence.com](http://www.paysdehauteprovence.com) - 04 92 75 23 96

GAL du Pays d'Arles - [www.pays-arles.org](http://www.pays-arles.org) - 04 90 49 36 56

GAL du Pays Dignois - [www.leaderenpaysdignois.fr](http://www.leaderenpaysdignois.fr) - 04 92 30 54 23

GAL du Pays Gapençais - [www.pays-gapençais.com](http://www.pays-gapençais.com) - 04 92 53 46 16

GAL du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance  
[www.pays-sud.fr](http://www.pays-sud.fr) - 04 92 81 15 54

GAL du Pays Sisteronais-Buëch  
[www.pays-sisteronais-buech.fr](http://www.pays-sisteronais-buech.fr) - 04 92 61 49 86

GAL Une Autre Provence  
[www.uneautreprovence.com](http://www.uneautreprovence.com) - 04 90 41 79 85

GAL Ventoux - [www.smaemv.fr](http://www.smaemv.fr) - 04 90 63 22 74

Présentation des GAL à retrouver sur le site du FEADER en PACA :  
[www.feader.paca.agriculture.gouv.fr](http://www.feader.paca.agriculture.gouv.fr)

## Communautés d'agglomération (CA), Communauté urbaine (CU) et Métropole :

CA Ventoux-Comtat Venaissin - COVE (84)  
[www.ventoux-comtat.com](http://www.ventoux-comtat.com) - 04 90 67 10 13

CA du Grand Avignon (84) - [www.grandavignon.fr](http://www.grandavignon.fr) - 04 90 84 47 00

CA Arles-Crau-Camargue-Montagne - ACCM (13)  
[www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr) - 04 86 52 60 00

CA Ouest-Provence (13) - [www.ouestprovence.fr](http://www.ouestprovence.fr) - 04 42 11 16 16

CA du Pays de Martigues - CAPM (13)  
[www.paysdemartigues.fr](http://www.paysdemartigues.fr) - 04 42 06 90 10

CA Agglopolo Provence (13)  
www.agglopolo-provence.fr - 04 90 44 85 85  
CA du Pays d'Aix (13) - www.agglo-paysdaix.fr - 04 42 93 85 85  
CU Marseille Provence Métropole - MPM (13)  
www.marseille-provence.com - 04 91 99 99 00  
CA Pays d'Aubagne et de l'Etoile (13)  
www.agglo-paysdaubagne.com - 04 42 62 80 00  
CA Toulon Provence Méditerranée - TPM (83)  
www.tpm-agglo.fr - 04 94 93 83 00  
CA Dracénoise (83) - www.dracenie.com - 04 94 50 16 20  
CA Fréjus Saint-Raphaël (83)  
www.agglo-frejus-saintraphael.fr - 04 94 19 31 00  
CA Pôle Azur Provence - CAPAP (06)  
www.poleazurprovence.com - 04 97 05 22 00  
CA Sophia-Antipolis - CASA (06) - www.casa-infos.fr - 04 89 87 70 00  
CA de la Riviera française (06)  
www.riviera-francaise.fr - 04 92 41 80 30  
Métropole Nice Côte d'Azur (06)  
www.nicecotedazur.org - 04 89 98 10 00

#### **AUTRES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
www.regionpaca.fr - 04 91 57 50 57

#### **Conseils généraux (CG) :**

CG des Alpes de Haute-Provence - www.cg04.fr - 04 92 30 04 00  
CG des Hautes-Alpes - www.cg05.fr - 04 92 40 38 00  
CG des Alpes-Maritimes - www.cg06.fr - 04 97 18 60 00  
CG des Bouches-du-Rhône - www.cg13.fr - 04 13 31 13 13  
CG du Var - www.var.fr - 04 83 95 00 00  
CG de Vaucluse - www.vaucluse.fr - 04 90 16 15 00

#### **SERVICES DE L'ETAT**

DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt)  
http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/ - 04 13 59 36 00  
DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement)  
www.paca.developpement-durable.gouv.fr - 04 91 28 40 40  
CETE Méditerranée (Centre d'Études Techniques de l'Équipement)  
www.cete-mediterranee.fr - 04 42 24 76 76

#### **Directions départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) :**

DDT 04 - www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr  
04 92 30 55 00  
DDT 05 - www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr  
04 92 40 35 00  
DDTM 06 - www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr - 04 93 72 72 72  
DDTM 13 - www.ddtm13.org - 04 91 28 40 40  
DDTM 83 - www.var.gouv.fr - 04 94 46 83 83  
DDT 84 - www.vaucluse.equipement.gouv.fr - 04 90 80 85 00

#### **URBANISTES, AMÉNAGEURS**

Établissement Public Foncier Régional (EPFR)  
www.epfpaca.com - 04 96 11 70 00

#### **Agences d'urbanisme :**

Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)  
www.agam.org - 04 88 91 92 93  
Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURA) - 04 90 82 84 80  
Agence d'urbanisme des Alpes-Maritimes (ADAAM 06)  
www.adaam06.fr - 04 93 72 69 30  
Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)  
www.aupa.fr - 04 42 23 12 17  
Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (AUDAT)  
www.audat.org - 04 94 62 20 71

#### **Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) :**

CAUE 05 - www.caue05.fr - 04 92 43 60 31  
CAUE 06 - www.caue06.fr - 04 92 00 38 38  
CAUE 13 - www.caue13.org - 04 96 11 01 20  
CAUE 83 - www.caue-var.fr - 04 94 22 65 75  
CAUE 84 - http://caue84.archi.fr - 04 90 13 49 50

#### **RÉSEAUX ET CENTRES DE RESSOURCES**

Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) - www.arpe-paca.org - 04 42 90 90 90  
ARENES - http://arenas.org - 04 91 08 05 53  
Association Provençale pour une Économie Alternative et Solidaire (APEAS) - www.apeas.fr - 04 91 99 02 40  
Association Régionale pour le Développement Local (ARDL PACA)  
http://ardlpaca.org - 04 96 12 01 98  
Réseau rural régional  
www.reseaurural.fr/region/provence-alpes-cote-d-azur  
04 13 57 01 81/2  
Réseau rural national - www.reseaurural.fr - 01 45 15 01 19

#### **ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE**

CRITP PACA (Réseau des Lycées agricoles)  
www.cript.paca.educagri.fr - 04 32 62 88 47  
Unis Vert (Réseau des CFPPA)  
www.eap-paca.educagri.fr - 04 92 91 30 01  
INRA Unité Ecodev - https://www4.paca.inra.fr/ecodeveloppement  
Aix-Marseille Université UMR TELEMME  
http://telemme.mmsh.univ-aix.fr



## GLOSSAIRE

- ADAYG** : Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois
- AFIP** : Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives en milieu rural
- AFP** : Association Foncière Pastorale
- AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée
- APCMA** : Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- APEAS** : Agence Provençale pour une Economie Alternative et Solidaire
- APFP** : Association de Promotion et de Fédération des Pays
- ARPE** : Agence Régionale Pour l'Environnement
- CAE** : Coopérative d'Activité et d'Emploi
- CAR** : Convention d'Aménagement Rural
- CASDAR** : Compte d'Affectation Spécial pour le Développement Agricole et Rural
- CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
- CDCEA** : Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
- CELAVAR** : Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale
- CERDD** : Centre Ressource du Développement Durable du Nord-Pas-de-Calais
- CERTU** : Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques
- CETE** : Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement
- CFPPA** : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
- CIF** : Convention d'Intervention Foncière
- CIVAM** : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
- CLCV** : Association de consommateurs « Consommation, Logement et Cadre de Vie »
- CMD** : Convention de Mise à Disposition
- CRIGE** : Centre Régional de l'Information Géographique
- DDT(M)** : Direction départementale des territoires (et de la mer)
- DGUHC** : Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
- DRAAF** : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EPFR** : Etablissement Public Foncier Régional
- ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- ETD** : Centre de ressources du développement territorial
- FDSEA** : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
- FNCUMA** : Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole
- FNPNR** : Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux
- FRSEA** : Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- GAL** : Groupe d'Action Locale
- GDA** : Groupement de Développement Agricole
- GFA** : Groupement Foncier Agricole
- GMS** : Grandes et Moyennes Surfaces
- ha** : hectare
- HT** : Hors Taxe
- IGN** : Institut National de l'Information Géographique et forestière
- INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique
- LEADER** : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
- LMAP** : Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche
- MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- OPA** : Organisation Professionnelle Agricole
- PAC** : Politique Agricole Commune
- PACA** : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- PAEN** : Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
- PER** : Pôle d'Excellence Rurale
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PNA** : Programme National de l'Alimentation
- PNDAR** : Programme National de Développement Agricole et Rural
- PNR** : Parc Naturel Régional
- POS** : Plan d'Occupation du Sol
- PQA** : Pays et Quartier d'Aquitaine
- PSADER** : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural
- PSDR** : Pour et Sur le Développement Rural
- RA** : Recensement Agricole
- SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- SAU** : Surface Agricole Utile
- SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- URVN-FNE** : Union Régionale Vie et Nature - France Nature Environnement
- UTA** : Unité de Travail Annuel
- ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté
- ZAD** : Zone d'Aménagement Différé
- ZAP** : Zone Agricole Protégée



---

L'évolution des regards sur les activités agricoles, sur la qualité de l'alimentation ou encore sur le lien entre agriculture et société interroge le rôle des territoires dans l'accompagnement de ces changements.

Le Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est saisi de cette question au cours d'un cycle de trois rencontres organisées entre juin 2011 et juin 2012 à travers la région. Les acteurs du développement rural et de l'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur étaient invités à partager leurs questionnements et expériences sur les relations entre *Agriculture, Alimentation & Territoires*. Ce document propose une synthèse des clés et leviers identifiés collectivement pour l'élaboration et la mise en œuvre de véritables politiques agricoles et alimentaires locales.

---



[www.reseaurural.fr/region/provence-alpes-cote-d-azur](http://www.reseaurural.fr/region/provence-alpes-cote-d-azur)

.....  
**CONTACT**

de la cellule d'animation :

**RÉSEAU RURAL PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR**

Lycée Agricole d'Aix-Valabre-Marseille  
13548 GARDANNE Cedex

**Mathilde Houzé**

04 13 57 01 81

mathilde.houze@reseaururalpaca.fr

**Julia Frézel**

04 13 57 01 82

julia.frezel@reseaururalpaca.fr  
.....

Date de publication : décembre 2012



.....  
Le Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur est financé par :



Provence-Alpes-Côte d'Azur

et s'inscrit dans le Réseau rural national et le Réseau rural européen :

